

**Séance ordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 juillet 2019 à 19 h**

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

- 10.01** Ouverture de la séance et mot de la mairesse
- 10.02** Adopter l'ordre du jour de la séance du conseil d'arrondissement
- 10.03** Période de réponses et questions du public

FÉLICITATIONS

- 10.04** Féliciter Mme Lise Cadieux et M. Gilles Cadieux qui ont célébré leur 50e anniversaire de mariage le 21 juin 2019.
- 10.05** Féliciter M. Mohamed Lamine Kateb qui a été couronné Officiel de l'année niveaux québécois et canadien lors du 46e gala de Sports Québec. Il a également été couronné Officiel par excellence lors du 31e gala de Badminton Québec.
- 10.06** Féliciter la Société historique Cavelier-De LaSalle qui a remporté la 2e position du concours Léonidas-Bélanger dans la catégorie "Réalisation-Événement" lors du congrès de la Fédération Histoire Québec
- 10.07** Féliciter le Révérend Stéphane Chauvette et le Ministère Nouveaux Débuts à l'occasion de leur 30e anniversaire.
- 10.08** Féliciter la paroisse Sainte-Catherine-Labouré qui a célébré le 8 juin dernier son 60^e anniversaire de la bénédiction et le 20e anniversaire de la consécration de son église.
- 10.09** Offrir les condoléances du conseil à la famille de Mme Aline Laurin à la suite de son décès survenu le 7 juin 2019.
- 10.10** Offrir les condoléances du conseil à la famille de M. Gaston R. Piché à la suite de son décès survenu le 17 juin 2019.
- 10.11** Offrir les condoléances du conseil à la famille de madame Thérèse (Boudreault) Mimeault à la suite de son décès.

CORRESPONDANCE / DÉPÔT DE DOCUMENTS

- 10.12** Accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel de 22 logements sur le terrain

situé au 1405 boulevard Shevchenko et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

1192365017

PROCÈS-VERBAL

10.13 Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 3 juin 2019.

10.14 Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2019
1192363055

10.15 Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 juin 2019.
1197151033

20 – Affaires contractuelles

CONTRAT DE CONSTRUCTION, SERVICES ET SERVICES PROFESSIONNELS

20.01 Accorder un contrat de 16 590,89 \$, taxes incluses, à Polygon Canada pour la location temporaire des équipements de climatisation, dans le cadre du projet de réfection des toitures à la mairie de l'arrondissement et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

1190269009

20.02 Accorder un contrat de 64 413,72 \$ à Marquage Asphalte pour effectuer des travaux de marquage sur des pistes cyclables suite à l'appel d'offres par invitation no 19-17648.

1197151035

20.03 Approuver un déboursé additionnel de 14 174,12 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Patrick par la firme Gestion Conseil STC, majorant ainsi le montant total du contrat de 24 624,20 \$, taxes incluses, à 38 798,32 \$, taxes incluses.

1196152006

20.04 Accorder un contrat de 140 154,53 \$ à Lemay CO pour des services professionnels pour l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et pour l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard Newman, incluant une démarche participative, pour une dépense totale de 154 169,98 \$ taxes et contingences incluses, suite à l'appel d'offres public n° 599969

1192363062

20.05 Accorder un contrat de 849 090,38 \$ à la firme Les Entreprises Géniam pour des travaux de décontamination et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre, pour une dépense totale de 979 989,42 \$, taxes, contingences et incidences incluses suite à l'appel d'offres public n° 597599

1190269008

20.06 Accorder un contrat de 84 621,60 \$, taxes incluses à Multifleurs Plus pour l'entretien de plates-bandes et de cuvettes d'arbres dans l'arrondissement suite à l'appel d'offres sur invitation 19-17616

1196598005

ENTENTE

20.07 Approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 168 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), et ce du 1er août 2019 au 31 juillet 2021

1192363061

CONTRIBUTION FINANCIÈRE

20.08 Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 13 août 2019 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

1194629018

20.09 Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2019-2020.

1198426001

20.10 Accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

1194629021

20.11 Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre du programme de basketball offert gratuitement aux jeunes LaSallois pour la saison estivale 2019 au parc Ménard.

1194629023

20.12 Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 11e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » et autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenues, pour la tenue du volet extérieur du festival le 17 août 2019.

1198419005

20.13 Accorder deux contributions financières de 300 \$ chacune à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala sportif du 4 juin 2019 et du gala mérites du 5 juin 2019 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

1198157009

20.14 Accorder un soutien financier de 16 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle en 2019 afin de soutenir le fonctionnement conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

1194629015

SOUTIEN FINANCIER AVEC CONVENTION

20.15 Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2019-2020 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention à cet effet.

1194629020

- 20.16** Autoriser la signature des conventions à intervenir avec la Maison des familles de LaSalle, la Maison des jeunes de LaSalle, les Loisirs Laurendeau-Dunton et l'Association MOMO Élite dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal et accorder une contribution financière de 49 669 \$ à cette fin.

1194629022

30 – Administration et finances

ACCORD DE PRINCIPE / MANDAT RÉGULIER

- 30.01** Approuver le lancement de la campagne de recrutement pour le Conseil Jeunesse de LaSalle du 9 juillet au 11 août 2019. Nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du dossier. Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la coordination du dossier.

1194629025

AUTORISATION DE DÉPENSE

- 30.02** Accorder la reconnaissance à titre d'organismes à l'Association des amis du parc des Rapides et au Leaders Basketball Program, en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

1198157010

ÉVÉNEMENT / PROCLAMATION

- 30.03** Entériner l'autorisation accordée à 360 l'Agence pour l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon le 19 juin pour la tenue d'un banquet pour les gagnants du concours SAQ Inspire

- 30.04** Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 4 août 2019.

1198426002

- 30.05** Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 10 août 2019 dans le terrain de stationnement du Cégep André-Laurendeau.

1198419003

- 30.06** Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 20 juillet 2019 au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

1198419001

- 30.07** Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son événement de la rentrée scolaire le 3 août 2019 sur le terrain situé au coin de la rue Jeannette et de l'avenue Riverview près de la mairie de l'arrondissement.

1198419002

- 30.08** Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2019-2020.

1195348012

30.09 Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e, les 10 et 11 août 2019, et autoriser la signature de la convention de soutien logistique à intervenir avec Kayak sans frontières.

1198157008

30.10 Autoriser le Club Richelieu de LaSalle à organiser une activité de financement au profit du Club Richelieu LaSalle et de ses oeuvres le 10 août 2019 dans le stationnement du IGA Extra Beck du boulevard Champlain.

1197551020

30.11 Entériner l'installation d'une tente temporaire le 29 juin 2019 vers midi pour une période d'environ 4 heures à l'entrée du commerce situé au 2209, rue Lapierre.

1192365018

30.12 Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Nigérienne Canadienne de Montréal le 27 juillet 2019 et le 17 août au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet.

1194629024

30.13 Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

1194629026

NOMINATION DE MEMBRES

30.14 Nommer M. Alexander Grigorievich Nizhelski à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme pour 2019.

1192365015

NOMINATION / DÉSIGNATION D'ÉLUS

30.15 Nomination d'une mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre à décembre 2019

1192365013

30.16 Nomination du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre à décembre 2019.

1192365014

RECOURS JUDICIAIRES ET RÈGLEMENT DE LITIGES

30.17 Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre les mesures nécessaires auprès du Service des affaires juridiques pour intenter des procédures judiciaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, afin de faire cesser l'usage illégal et l'occupation illégale ayant cours au 8112, rue Jean-Brillon

1192363059

DIRECTIVE / PROCÉDURE / CALENDRIER

30.18 Demander au gouvernement du Québec de soustraire l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle de la zone d'intervention spéciale instituée à la suite des inondations du printemps 2019

1192365019

REDDITION DE COMPTES

- 30.19** Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019.

1193035008

40 – Réglementation

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

- 40.01** Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A., afin de permettre la construction d'une habitation de 42 logements sur le lot numéro 5 908 444 situé sur le boulevard Shevchenko et annuler la résolution CA19 20 0241.

1192363058

URBANISME - PERMIS

- 40.02** Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39e Avenue, et ce, pour une période de trois à cinq ans

1192363060

DOMAINE PUBLIC

- 40.03** Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2019

1192363054

NETTOYAGE DE TERRAINS

- 40.04** Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

1192363056

CIRCULATION / STATIONNEMENT

- 40.05** Sécuriser la nouvelle école de la rue Jean-Chevalier, avec la réduction de la vitesse à 30 km et l'installation d'arrêts obligatoires.

1197151027

- 40.06** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Bouvier.

1197151032

- 40.07** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue d'Oka.

1197151031

- 40.08** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la 4e Avenue.

1197151030

- 40.09** Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur l'avenue Lafleur.

1197151029

40.10 Accorder un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Jacqueline
1197151028

40.11 Retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Dora.
1197151026

40.12 Retirer un espace de stationnement réservé pour personnes handicapées sur la rue Serre.
1197151036

50 – Ressources humaines

50.01 Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.
1196456007

60 – Information

60.00 Dépôt de documents
- Rapports - Aménagement urbain

70 – Autres sujets

70.01 Levée de la séance



Dossier # : 1192365017

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel de 22 logements sur le terrain situé au 1405 boulevard Shevchenko et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

D'accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel de 22 logements sur le terrain situé au 1405 boulevard Shevchenko et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 10:12

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365017**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel de 22 logements sur le terrain situé au 1405 boulevard Shevchenko et le transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

CONTENU**CONTEXTE**

Les Placements Sergakis ont déposé, par l'entremise de l'architecte Jean-Pierre Lagacé une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel de 22 logements sur le terrain situé au 1405 boulevard Shevchenko.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Accepter le dépôt d'une demande pour un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour un projet résidentiel et commercial à l'angle du boulevard Newman et de la rue Léger et la transmettre à la Direction de l'aménagement urbain pour étude et rapport.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-26



Dossier # : 1192363055

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2019

D'accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 13:43

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1192363055**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2019

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)****DESCRIPTION**

Accepter le dépôt du compte rendu du comité consultatif d'urbanisme du 12 juin 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-26



Dossier # : 1197151033

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 juin 2019.

D'accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 17 juin 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-25 13:20

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151033**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accepter le dépôt du compte rendu du comité de circulation du 17 juin 2019.

CONTENU**CONTEXTE**

Accepter le dépôt du compte rendu de la réunion du comité de circulation du 17 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1190269009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Polygon Canada Inc pour la location temporaire des équipements de climatisation, dans le cadre du projet de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 16 590,89\$, taxes incluses et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

D'autoriser une dépense maximale de 16 590,89 \$, taxes incluses pour la location temporaire des équipements de climatisation, dans le cadre du projet de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement réservé aux bâtiments pour le financement de ces travaux.

D'accorder à Polygon Canada Inc. le contrat au prix de sa soumission, soit au prix total de 16 590,89 taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1190269009**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Polygon Canada Inc pour la location temporaire des équipements de climatisation, dans le cadre du projet de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 16 590,89\$, taxes incluses et autoriser l'affectation du surplus d'arrondissement pour le financement de ces travaux.

CONTENU**CONTEXTE**

En complément au contrat de travaux de construction pour le projet de réfection de toitures à la mairie, un contrat pour la location temporaire des équipements de climatisation est nécessaire. En effet, les travaux pour la réfection de la toiture impliquent des débranchements temporaires des unités de climatisation qui y sont installés. Le présent contrat vise à assurer la climatisation des locaux desservis par les systèmes installés sur la toiture en réfection.

Une offre de service a été demandée aux compagnies Polygon Canda Inc et Loue-Froid Inc.

Polygon Canada In. : 16 590,89 \$
Loue-Froid Inc : 23 100,26 \$

Suite à l'analyse des deux soumissions, nous recommandons d'octroyer le contrat à Polygon Canada Inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0554 - Adoptée le 10 décembre 2018: D'autoriser une dépense maximale de 1 130 284,93 \$, taxes incluses (contrat : 1 027 531,75 \$ + contingences : 102 753,18 \$), pour des travaux de réfection de toitures à la mairie de l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant et d'accorder à Les Couvertures St-Léonard Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 566116 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 1 027 531,75 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges.

DESCRIPTION

Les travaux incluent la location temporaire des équipements de climatisation pour les 2e et

3e étages ainsi que pour quelques locaux aux 4e et 5e étages. De plus, l'installation et la désinstallation des équipements sont incluses dans le contrat.

JUSTIFICATION

L'installation temporaire des équipements de climatisation durant ces travaux est indispensable afin d'assurer le confort et le bien-être des usagers pendant les périodes de grande chaleur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense de 16 590,89 \$, taxes incluses, proviendra du surplus de l'arrondissement de LaSalle réservé aux bâtiments.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Installation : 14 juillet 2019
Désinstallation : Fin août 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 2 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-02

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc.) pour effectuer des travaux de marquage sur des pistes cyclables dans l'arrondissement de LaSalle- Contrat : 64 413,72\$ - Appel d'offres par invitation no 19-17648, (3 soumissionnaires).

D'accorder un contrat à Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc.) pour effectuer des travaux de marquage sur des pistes cyclables dans l'arrondissement de LaSalle- Contrat : 64 413,72\$- Appel d'offres par invitation no 19-17648

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 16:49

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197151035

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc.) . pour effectuer des travaux de marquage sur des pistes cyclables dans l'arrondissement de LaSalle– Contrat : 64 413,72\$- Appel d'offres par invitation no 19-17648, (3 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle désire effectuer des travaux de marquage des pistes cyclables sur tout le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

Un appel d'offres par invitation a été lancé et publié le 15 mai 2019 afin de trouver des entreprises pour effectuer ces travaux pour l'année 2019.

Aucun addenda n'a été émis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0266 (1197151021)- 3 juin 2019 - D'accorder à Entreprise T.R.A. (2011) Inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux des lots 1 et 2 de marquage longitudinal et divers traçage sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2019 (avec option de renouvellement pour l'année 2020) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 202 048,56 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 19-17654.

CA18 20 0196 - 7 mai 2018 - D'accorder à Profilco Inc. le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer des travaux de marquage longitudinal et divers traçages sur la chaussée dans l'arrondissement de LaSalle pour l'année 2018 (avec option de renouvellement pour l'année 2019) , aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 227 830,37 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 18-16863.

DESCRIPTION

Suite a deux appels d'offres non fructueuses, il a été décidé de prospecter le marché des petits entrepreneurs avec des lots plus petits et en séparant les pistes cyclables du marquage des rues.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 15 mai 2019 et elle est valide pour 120 jours suivant la date d'ouverture.

L'AMP est nécessaire pour ce type de service uniquement pour des contrats avec un montant supérieur à 1 000 000 \$.

JUSTIFICATION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres 19-17648, nous avons reçu 3 soumissions. Après l'analyse de la conformité administrative de celles-ci, deux sont non conformes (Au-dessus de 101 100\$ taxes incluses) et l'entreprise « Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc.) » est le plus bas soumissionnaire. Son offre au montant de 64 413,72\$ t.t.i. étant conforme, cette firme est donc recommandée comme adjudicataire.

L'estimation réalisée à l'interne est de 58 255,82 \$ t.t.i

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé nos estimations à celles de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est au total de 10,57% supérieur au montant de l'estimation. Le procès verbal de l'ouverture de soumissions est annexé au présent sommaire en pièce jointe ainsi que l'analyse des soumissions.

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exceptions, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Marquage Asphalte (9352-4296 Québec inc.), le plus bas soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant de 64 413,72\$ (taxes incluses).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Voir l'intervention des services des finances.

Le montant total de 64 413,72\$, taxes incluses, provient entièrement du budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y aura aucun impact sur les citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux: 15 juillet 2019

Fin des travaux :15 août 2019

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Ce dossier respecte les encadrements suivants :

- Règlement de gestion contractuelle
- Politique d'approvisionnement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Patrice P BLANCHETTE)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 25 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-06-25



Dossier # : 1196152006

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un déboursé additionnel de 14 174,12 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Patrick de l'arrondissement de LaSalle (bon de commande 1355919) accordés à Gestion Conseil STC inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 624,20 \$, taxes incluses, à 38 798,32 \$, taxes incluses.

D'approuver un déboursé additionnel de 14 174.12 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Patrick de l'arrondissement de LaSalle (bon de commande 1355919) accordés à Gestion Conseil STC inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 624,20 \$, taxes incluses, à 38 798,32 \$, taxes incluses.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1196152006**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver un déboursé additionnel de 14 174,12 \$, taxes incluses, pour effectuer des travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Patrick de l'arrondissement de LaSalle (bon de commande 1355919) accordés à Gestion Conseil STC inc., majorant ainsi le montant total du contrat de 24 624,20 \$, taxes incluses, à 38 798,32 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

Le 22 juin 2019, une fuite importante sur le réseau d'aqueduc principal de la rue St-Patrick nous a obligé à fermer l'eau dans un tronçon, coupant l'eau à une entreprise située à l'intersection de la rue Lapierre. Étant donné la dimension de la fuite, la complexité de la désinfection et de la signalisation nécessaire, nous avons donné le mandat à une entreprise spécialisée en réparation d'aqueduc. Plusieurs appels ont été faits pour obtenir un prix, mais une seule entreprise a été en mesure de donner un prix et avait la capacité de réaliser les travaux rapidement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les travaux consistaient à remplacer environ 3 m de conduite de 350 mm, la désinfection, la fermeture de la rue St-Patrick et la présence de signaleurs. Les travaux devaient être réalisés le plus rapidement possible étant donné qu'une entreprise n'avait plus d'eau.

JUSTIFICATION

L'arrondissement de LaSalle a octroyé un contrat gré à gré à Gestion Conseil STC inc. afin de réaliser les travaux de réparation de la conduite d'aqueduc sur la rue St-Patrick, intersection Lapierre. Le contrat original, de gré à gré, s'élevait à 24 624,20 \$, toutes taxes incluses.

Afin de répondre aux besoins du chantier, des quantités de MG20 ont dû être ajoutées; le pavage était d'une épaisseur supérieure à celle estimée ainsi que l'ajout de signaleurs pour répondre aux besoins de circulation; ce qui a provoqué un dépassement du contrat original.

Le dépassement de coût du mandat octroyé s'élève à 14 174,12 \$, toutes taxes incluses, soit environ 50 % du contrat accordé. Cette dépense additionnelle pourra être ajoutée au bon de commande 1355919.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense étant sur le réseau principal, cette dépense sera remboursée par la DEP. Voir BC 1355919.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La fuite d'eau devait être réparée dans les plus brefs délais étant donné qu'une entreprise n'avait plus d'eau. Pendant les travaux, l'arrondissement a fourni quatre (4) toilettes chimiques ainsi que de l'eau en bouteille à l'entreprise.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jaouad RMILI
Technicien - environnement - cum

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice des Travaux publics

Le : 2019-07-03



Dossier # : 1192363062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc. pour des services professionnels pour l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et pour l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard Newman, incluant une démarche participative - Dépense totale de 154 169,98 \$ taxes incluses (contrat : 140 154,53 \$ + contingences: 14 015,45 \$) - Appel d'offres public n° 599969 (3 soumissionnaires)

D'autoriser une dépense maximale de 154 169,98 \$, taxes incluses (contrat : 140 154,53 \$ + contingences: 14 015,45 \$) pour des services professionnels pour l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et pour l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard Newman, incluant une démarche participative, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Lemay CO inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 599969 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 140 154,53 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-27 14:51

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363062

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Lemay CO inc. pour des services professionnels pour l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et pour l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard Newman, incluant une démarche participative - Dépense totale de 154 169,98 \$ taxes incluses (contrat : 140 154,53 \$ + contingences: 14 015,45 \$) - Appel d'offres public n° 599969 (3 soumissionnaires)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la *Vision stratégique de développement et d'aménagement durable du territoire laSallois, horizon 2030* , l'arrondissement de LaSalle a ciblé le boulevard Newman et le Quartier Angrignon Ouest (QAO) comme deux chantiers prioritaires.

Dans le cadre du programme de réfection routière, des travaux majeurs sont prévus sur le boulevard Newman, incluant notamment l'enfouissement des fils électriques. En raison du rôle central que joue cette artère, une attention particulière doit être accordée à son aménagement. De plus, ces travaux sont une opportunité de revoir le modèle de développement du boulevard Newman afin de le rendre plus convivial pour la multiplicité d'utilisateurs.

En parallèle à d'éventuels travaux de réfection du boulevard Newman, le Quartier Angrignon Ouest (QAO), une des pièces maîtresses du développement immobilier à LaSalle, fait l'objet d'un intérêt marqué par les promoteurs immobiliers. Le QAO est le résultat de la création, en 2010, de deux pôles de haute densité, soit le Quartier Angrignon Est (QAE) et le Quartier Angrignon Ouest (QAO). Le QAE a exercé un attrait considérable qui s'est exprimé par la construction d'environ 2000 logements en sept ans. Au courant de la dernière année, la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (DAUSE) a noté une augmentation de l'intérêt pour les terrains du QAO. L'augmentation prévue de la population associée aux nouveaux développements immobiliers dans ce secteur nécessite une planification des espaces verts. L'aménagement de ces espaces verts doit s'arrimer avec la vision de développement du boulevard Newman.

Le mandat comporte donc deux volets, soit la planification des futurs espaces verts dans le secteur de QAO et la vision d'aménagement du boulevard Newman. Ces deux volets sont reliés, car la vision du boulevard inclut également le secteur du QAO.

L'Arrondissement de LaSalle a lancé un appel d'offres public pour des services professionnels pour l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et pour l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard

Newman, incluant une démarche participative. L'appel d'offres a été publié le 29 mai 2019 dans le SEAO et le 28 mai dans le Journal Constructo. Un délai de 18 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 17 juin 2019 à 13 h 30.

Dans le cadre de cet appel d'offres, un addenda a été publié :

Addenda 1 – 7 juin 2019 – Des précisions ont été apportées concernant les documents qui seront remis à l'adjudicataire pour la réalisation du mandat.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le mandat consiste à obtenir des services professionnels en urbanisme et en architecture de paysage en vue de l'élaboration d'une vision d'aménagement des parcs dans le secteur du Quartier Angrignon Ouest et de l'élaboration d'une vision d'aménagement du boulevard Newman, incluant une démarche participative.

Dans ce contexte, l'adjudicataire devra préparer un document d'analyse et de planification urbaine pour les deux volets du mandat, soit la vision d'aménagement des espaces verts du QAO (volet 1) et la vision d'aménagement du boulevard Newman (volet 2).

La réalisation du mandat inclut les trois étapes suivantes :

- 1- Portrait et diagnostic de la situation actuelle;
- 2- vision et orientations d'aménagement;
- 3- stratégies d'intervention et plan d'action.

Les activités réalisées par l'adjudicataire devront être synthétisées dans un document de planification qui s'étoffera à chaque étape et dont le dépôt final est prévu en fin de mandat. Le document devra être réalisé de manière à identifier clairement ce qui est proposé pour la vision d'aménagement des parcs dans le QAO et ce qui est proposé pour la vision globale d'aménagement du boulevard Newman. Le mandat inclut également une démarche participative.

La vision d'aménagement pour les parcs dans le secteur du QAO et la vision d'aménagement pour le boulevard Newman, de la rue Irwin à la 90e avenue, permettront :

- o D'assurer un cadre de vie complet;
- o d'améliorer l'image du boulevard;
- o d'assurer le dynamisme commercial.

L'étude donnera les balises d'aménagement des parcs dans le QAO (incluant sans s'y restreindre le nombre, la localisation, la superficie, l'affectation, la clientèle visée, l'ambiance, les critères d'aménagement, les critères d'intégration urbaine, le rapport aux constructions environnantes, etc.) et permettra de déterminer l'image du boulevard Newman désirée (incluant sans s'y restreindre le type d'artère, le cadre bâti, la planification des espaces publics, les ambiances, les usages, etc.).

JUSTIFICATION

Quatorze (14) firmes ont pris possession des documents d'appel d'offres et trois (3) ont déposé une offre. Les (3) trois offres déposées étaient conformes suite à l'analyse qualitative.

Pour le présent appel d'offres, l'arrondissement de LaSalle a eu recours à un système de pondération et d'évaluation des soumissions basé sur l'évaluation de divers critères relatifs au mandat proposé, établis selon les dispositions de la Loi sur les cités et villes ainsi que du règlement sur l'adjudication des contrats pour la fourniture de services professionnels.

Le comité de sélection a, dans un premier temps, procédé à l'évaluation des soumissions relatives aux critères de qualité exigés au mandat proposé. Suite aux résultats intérimaires, les trois (3) soumissionnaires ont obtenu un pointage égal ou supérieur à 70 points.

Dans un deuxième temps, les enveloppes contenant le prix soumissionné des firmes ont été ouvertes et en appliquant la formule de pointage final, le comité de sélection recommande que le mandat soit octroyé à Lemay CO inc.

Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires et les prix soumis, les écarts de prix entre les soumissions conformes reçues et l'écart entre l'estimation et le montant de l'octroi:

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale		Prix de la soumission
Lemay CO inc.	81	5,78		140 154,53\$
Affleck de la Riva, architectes	74	5,60		132 221,25 \$
AECOM Consultants inc.	75	3,35		223 856,33 \$
Dernière estimation réalisée				130 000,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) <i>((l'adjudicataire - estimation)</i>				+10 154,53 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) <i>((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100</i>				7,81 %

Explication des écarts:

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de cette soumission conforme est supérieur de 7,81 % au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire ne s'est pas rendu non-conforme en vertu du règlement de gestion contractuelle de la Ville et il n'est également pas inscrit au RENA (registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics, l'arrondissement de LaSalle ne peut que s'assurer que les soumissionnaires ne soient pas inscrits au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit à ce registre, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Lemay CO inc., soumissionnaire conforme ayant obtenu le plus haut pointage au montant de 140 154,53 \$, taxes incluses, une fois les trois (3) enveloppes ouvertes.

Des contingences de 10 % du contrat sont prévues afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 14 015,45 \$, taxes incluses.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense est assumée à 100 % par l'arrondissement et est prévue au budget 2019.

Les crédits devront être ajoutés à la demande d'achat numéro 599969.

Le détail des informations budgétaires et comptables se trouve dans l'intervention du Service des finances.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : Juillet 2019

Démarche participative / Rapport de démarche participative : Septembre 2019

Dépôt partie 1 - Portrait et diagnostic de la situation actuelle : Octobre 2019

Démarche participative / Rapport de démarche participative : Novembre 2019

Dépôt partie 2 - Vision et orientations d'aménagement : Novembre 2019

Dépôt partie 3 - Stratégies d'intervention et plan d'action : Décembre 2019

Fin du mandat : Janvier 2020

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-26

Normand TROTTIER
Directeur

**Dossier # : 1190269008**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada Inc.) pour des travaux de décontamination et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 979 989,42 \$, taxes incluses (contrat : 849 090,38 \$ + contingences: 84 909,04 \$ + incidences : 45 990,00 \$) – Appel d'offres public n° 597599 – Contrat BAT.19-343 (1 soumissionnaire).

D'autoriser une dépense maximale de 979 989,42 \$, taxes incluses (contrat : 849 090,38 \$ + contingences: 84 909,04 \$ + incidences : 45 990,00 \$) pour des travaux de décontamination et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder à Les Entreprises Géniam (7558589) Canada Inc. le contrat de l'appel d'offres public n° 597599 à cette fin, au prix de sa soumission, soit au prix total de 849 090,38 \$ taxes incluses, conformément au cahier des charges.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:56**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1190269008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Immeubles et Matériel Roulant
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Les Entreprises Géniam (7558589 Canada Inc.) pour des travaux de décontamination et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle – Dépense totale de 979 989,42 \$, taxes incluses (contrat : 849 090,38 \$ + contingences: 84 909,04 \$ + incidences : 45 990,00 \$) – Appel d'offres public n° 597599 – Contrat BAT.19-343 (1 soumissionnaire).

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble situé au 13 avenue Strathyre, aussi appelé Maison Brunning, est un des rares témoins de l'histoire de LaSalle. En effet, il fut le premier hôtel de ville de LaSalle jusqu'au déménagement des bureaux municipaux à l'emplacement actuel de la rue Dupras en 1983. Occupé par la suite par les Pionniers du téléphone d'Amérique (groupe de retraités de Northern Telecom) et par la Société historique Cavalier-de-LaSalle, l'immeuble est vacant depuis plusieurs années et souffre d'un état de dégradation importante. L'immeuble est cité en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Un projet de restauration et d'agrandissement est prévu afin que le bâtiment devienne le site d'accueil et de prolongement du Moulin Fleming et un lieu d'accueil pour des artistes de différents arts de l'arrondissement.

Une première phase des travaux est prévue afin de décontaminer et faire une démolition sélective de certaines sections du bâtiment.

Un appel d'offres public a été lancé le 17 mai 2019 pour des travaux de décontamination et de démolition sélective de l'ancien hôtel de ville situé au 13, avenue Strathyre dans l'arrondissement de LaSalle. L'annonce est parue dans le SEAO et le Journal Constructo. Un délai de 24 jours calendrier a été accordé aux soumissionnaires pour déposer une soumission. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 11 juin 2019 à 13 h 30.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0592 - 10 décembre 2018 - Avis de motion est donné par madame la conseillère Josée Troilo de la présentation à une séance subséquente du conseil d'un règlement autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour des travaux de réfection du bâtiment dans le quartier culturel 13 Strathyre/Moulin Fleming/parc Stinson dans l'arrondissement.

CA19 20 0024 - 7 janvier 2019 - Adoption du règlement LAS-0125 autorisant un emprunt de 8 650 000 \$ pour la réfection du bâtiment.

DESCRIPTION

Au présent contrat les travaux comprennent principalement :

- La démolition sélective de la section arrière construite en 1973 et son remblayage;
- La décontamination et la démolition intérieure des finis, cloisons, portes et cadres, équipements mécaniques et électriques;
- Construction d'un nouveau mur extérieur;
- Installation de systèmes temporaires (électrique et mécanique)

JUSTIFICATION

Cinq (5) entrepreneurs ont pris possession des documents d'appel d'offres dont un seul a déposé une soumission.

Le tableau des résultats suivant résume le prix soumis, l'écart de prix entre la soumission et l'estimation réalisée par une firme externe.

Soumissionnaires	Montant de la soumission
Les Entreprises Géniam (7558589) Canada Inc.	849 090,30 \$
Estimation réalisée	907 956,70 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>	849 090,38 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>	-
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>	-
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>	- 58 866,331 \$ (6,48)
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>	-
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>	-
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>	-

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture de la soumission, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la soumission reçue est de 6,48 % inférieur au montant de l'estimation.

L'analyse administrative et technique de la soumission sont jointes au présent dossier.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par un décret adopté en lien avec la Loi, 1. Le soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles), n'a pas de restriction imposée sur sa licence de la RBQ et ne s'est pas rendu non conforme en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville.

Il est recommandé d'octroyer le contrat à Les Entreprises Géniam (7558589) Canada Inc., le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier des charges.

Des contingences ont été ajoutées afin de couvrir les travaux imprévus. Le montant total de ces contingences est de 84 909,04 \$, taxes incluses, correspondant à 10 % du coût des travaux.

Un montant de 45 990,00 \$, taxes incluses, sera ajouté aux dépenses de ces travaux. Ces dépenses incidentes peuvent inclure des dépenses en matière d'éventuels travaux effectués par les services d'utilités publiques.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera entièrement financée par le règlement d'emprunt LAS-0125.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Début des travaux : Août 2019

Fin des travaux : Décembre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :

LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs (Luce DOYON)

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Cristian FARAON
c/d immeubles et materiel roulant <<arr.
verdun et lasalle>>

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196598005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 84 621,60 \$, taxes incluses à Multifleurs Plus pour effectuer les travaux d'entretien de plates-bandes et de cuvettes d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale 2019, appel d'offres sur invitation 19-17616 (2 soumissionnaires).

D'accorder un contrat de 84 621,60 \$, taxes incluses à Multifleurs plus pour effectuer les travaux d'entretien de plates-bandes et de cuvettes d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale 2019, appel d'offres sur invitation 19-17616 (2 soumissionnaires).

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1196598005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Voirie et Parcs
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de 84 621,60 \$, taxes incluses à Multifleurs Plus pour effectuer les travaux d'entretien de plates-bandes et de cuvettes d'arbres dans l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale 2019, appel d'offres sur invitation 19-17616 (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle, désire réaliser l'entretien des plates-bandes et cuvettes d'arbres pendant l'année 2019. Environ 49 sites seront entretenus pour un total de 24,000 mètres carrés de plate-bande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

D1183837002 du 22 juin 2018 : D'accorder un contrat à Entrepreneurs paysagiste Strathmore (1997) Ltée pour effectuer des travaux d'entretien des massifs et des cuvettes, des jeunes arbres pour l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale de l'année 2018 - Contrat d'un montant total de 56 166,61\$ taxes incluses, pour l'année 2018.

D1177151002 du 3 mai 2017 : D'autoriser une dépense totale de 93 185,08 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien des massifs, des cuvettes et des jeunes arbres de l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale de l'année 2016 incluant une possibilité de renouveler le contrat pendant une année (2017), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder aux Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Ltée le contrat E.M.16-1658 (appel d'offres no 16-15290) au prix de sa soumission soit au prix total de 93 185,08 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat

CA16 20 0310 du 6 juin 2016 : D'autoriser une dépense totale de 93 185,08 \$, taxes incluses, pour des travaux d'entretien des massifs, des cuvettes et des jeunes arbres de l'arrondissement de LaSalle pour la période estivale de l'année 2016 incluant une possibilité de renouveler le contrat pendant une année (2017), comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant.

D'accorder aux Entrepreneurs Paysagiste Strathmore (1997) Ltée le contrat E.M.16-1658 (appel d'offres no 16-15290) au prix de sa soumission soit au prix total de 93 185,08 \$, taxes incluses, conformément au cahier des charges préparé pour ce contrat

DESCRIPTION

Suite à l'ouverture de l'appel d'offres 19-17616 qui a été lancé le 15 avril 2019, deux preneurs (2) ont soumis des prix. Un seul est conforme administrativement. Le tableau des résultats suivant résume la liste des soumissionnaires conformes, le prix soumis et l'écart entre l'estimation interne et le montant de l'octroi indique le seul soumissionnaire conforme.

RÉSULTATS DE SOUMISSION	(incluant taxes)	
	Prix de base	Total
Firmes soumissionnaires		
Multifleurs plus	84 621,60 \$	84 621,60 \$
Dernière estimation réalisée (\$)		86 231,25 \$
Coût moyen des soumissions conformes		84 621,60 \$

EXPLICATION DES ÉCARTS

Suite à l'ouverture des soumissions, nous avons comparé notre estimation à celle de l'adjudicataire et nous constatons que le montant de la plus basse soumission conforme est de 15,76 % inférieur au montant de l'estimation.

L'appel d'offres ne fait pas partie des contrats visés par la Loi 1 ou un décret adopté en lien avec la Loi 1. Le plus bas soumissionnaire n'est pas inscrit au RENA (Registre des entreprises non admissibles).

Considérant que ce contrat n'est pas visé par la *Loi sur l'intégrité en matière de contrats publics*, la Ville de Montréal et l'arrondissement de LaSalle ne peuvent que s'assurer que les soumissionnaires ne sont pas inscrits au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics et ne se sont pas rendus non conformes en vertu du Règlement de gestion contractuelle de la Ville. Ainsi, dans la mesure où le plus bas soumissionnaire conforme ou celui ayant obtenu le meilleur pointage n'est pas inscrit au registre des entreprises non admissibles, l'arrondissement est tenu, sauf exception, de lui accorder le contrat conformément aux articles 573 (7), 573.1.0.1 et 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes.

Il est donc recommandé d'octroyer le contrat à Multifleurs Plus le seul soumissionnaire conforme à toutes les exigences du cahier de charges au montant 84 621,60 \$ (taxes incluses).

JUSTIFICATION

Étant donné la grande quantité de massifs, le personnel de l'arrondissement ne peut réaliser la totalité de l'entretien. La firme vient donc appuyer les jardiniers de l'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si le contrat n'était pas octroyé, les massifs ne pourraient être entretenus correctement pendant l'été.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Date du début des travaux : 9 juillet 2019

Date de fin des travaux : 6 octobre 2019

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Validation du processus d'approvisionnement :
Service de l'approvisionnement , Direction acquisition (Sylvain CORBEIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 4 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxime Ubner SAUVEUR
C/D Voirie et Parcs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-03

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1192363061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 168 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) pour la période du 1er août 2019 au 31 juillet 2021

D'approuver la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale du 1er août 2019 au 31 juillet 2021.

D'autoriser une dépense maximale de 168 000 \$ à cette fin plus un montant maximal de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), et ce, du 1er août 2019 au 31 juillet 2021.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:32

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363061

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver la convention de gré à gré entre la Ville de Montréal arrondissement de LaSalle et la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, organisme à but non lucratif, pour le service de fourrière animale, pour un montant total de 168 000 \$ plus un montant maximum de 44 000 \$ pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) pour la période du 1er août 2019 au 31 juillet 2021

CONTENU

CONTEXTE

Le contrat de service de refuge pour animaux octroyé par l'arrondissement de LaSalle est venu à échéance le 30 juin 2019. En conformité avec la Loi sur les cités et villes (art. 573.3.2.1), une entente de gré à gré avec l'organisme à but non lucratif, la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (Canadienne) - SPCA, a été négociée pour maintenir une offre de service de refuge pour les animaux de l'arrondissement du 1er août 2019 au 31 juillet 2021.

Ce contrat comporte également la prestation de service pour le programme de capture - stérilisation - relâche des chats errants qui s'inscrit dans les différentes initiatives prises par l'arrondissement en matière de gestion d'animaux sur son territoire.

Ce programme permet, de façon humaine, efficace et économique de réduire la surpopulation des chats errants. Les chats errants adultes vivant en colonie seront capturés, stérilisés, vaccinés, traités par un vermifuge, incisés à l'oreille gauche et retournés dans leur milieu. Cette démarche permet de gérer la population de chats errants à long terme et d'en diminuer le nombre, car le programme de stérilisation agit sur le cycle de reproduction des chats. Il permet aussi de sensibiliser et d'éduquer les citoyens sur la problématique des chats errants sur le territoire ainsi que de prendre action.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

La nouvelle convention débute le 1^{er} août 2019 pour une période de deux ans, c'est-à-dire jusqu'au 31 juillet 2021.

Section 1 - La redevance mensuelle à payer à la SPCA est de l'ordre de 7000 \$ (168 000 \$ sur une période de 2 ans se déployant du 1er août 2019 au 31 juillet 2021) et comprend les services suivants:

- § accueil;
- § permanence téléphonique;
- § adoption, services de famille d'accueil, de stérilisation, de vaccination et d'installation de micro-puce;
- § hébergement et identification des animaux trouvés/perdus;
- § euthanasie et disposition des animaux;
- § programme de CSRM

Section 2 - La redevance du programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM) est facturée à l'unité et peut atteindre un montant maximum de 22 000 \$ par année contractuelle et assure les services suivants :

- Frais d'hébergement pour animaux gardés à la demande de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à un maximum de 6 000 \$ par année contractuelle – total de 12 000 \$ pour la durée de la convention (25 \$/jour)

- Frais vétérinaires pour les animaux hébergés à la demande de la ville ou de l'arrondissement lors des services d'urgence jusqu'à 6 000 \$ par année contractuelle – total de 12 000 \$ pour la durée de la convention (selon les prix facturés par les vétérinaires avec justificatifs et autorisés au préalable par le directeur)

- Frais pour le programme CSRM, jusqu'à 10 000 \$ par année contractuelle (total de 20 000 \$ pour le contrat). Mâles (castration) 70 \$/chat et femelles (hystérectomie) 90 \$/chat

Le montant total de la convention de gré à gré avec la Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux, pour le service de fourrière animale et pour le programme de capture, stérilisation, retour et maintien des chats errants (CSRM), du 1er août 2019 au 31 juillet 2021 est de 212 000 \$.

JUSTIFICATION

Le partenariat avec la SPCA Montréal permettra d'offrir un service de fourrière animale aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables et éthiques en matière de gestion animale.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total de ce dossier, soit 212 000 \$ sera financé par le budget de fonctionnement.
Année 2019: (5 mois x 7 000 \$) 35 000 \$ pour les services animaliers
(5 mois x 1 833,33 \$) 9166,66 \$ pour le programme de CSRM

Année 2020: (12 mois x 7 000 \$) 84 000 \$ pour les services animaliers
(12 mois x 1 833,33 \$) 21 999,96 \$ pour le programme de CSRM

Année 2021: (7 mois x 7 000 \$) 49 000 \$ pour les services animaliers
(7 mois x 1 833,33 \$) 12 833,31 \$ pour le programme de CSRM

Les montants prévus pour le programme CSRM pourraient varier d'une année à l'autre selon la demande.

D'imputer la dépense telle qu'indiquée à l'intervention financière.

Un tableau descriptif des coûts est ajouté en pièce jointe.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Notre partenariat avec la SPCA permet d'offrir un service de fourrière aux citoyens tout en s'assurant de pratiques durables en matière de gestion animale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Luce DOYON, LaSalle

Lecture :

Luce DOYON, 27 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-25



Dossier # : 1194629018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 13 août 2019 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

D'accorder une contribution financière de 1 000 \$, plus taxes, au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 13 août 2019 au parc Ouellette.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcooliques ne soit vendue à des personnes mineures.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 16:57

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 1 000 \$ au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 13 août 2019 au parc Ouellette. Autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle a fait de « la diversité culturelle » un des enjeux prioritaires de son plan d'affaires pour les prochaines années. La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social (DCSLDS) a reçu le mandat de développer un plan d'action 2019 en matière de diversité culturelle.

Le plan d'action, articulé autour de 7 orientations et de quelque 34 pistes d'action, est mis en œuvre par la DCSLDS et la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Dans le cadre de la tenue de la Semaine italienne de Montréal, l'arrondissement vient soutenir le Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc., le Club de l'âge d'or Margherite d'Oro et l'Association Messinese de Montreal inc. par la réalisation d'activités locales le 13 août 2019 au parc Ouellette.

Les activités de la semaine italienne de Montréal favoriseront la promotion de la diversité des expressions et le rassemblement de différentes communautés culturelles laSalloise.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0255 (1183630002) adopté le 4 juin 2018 : D'accorder une contribution financière de 1 000 \$, plus taxes, au Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. pour soutenir la réalisation de la Semaine italienne le 7 août 2018 au parc Ouellette. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcooliques ne soit vendue à des personnes mineures.

Résolution CA17 20 0440 (1176818085) adoptée le 14 août 2017 : D'accorder une contribution financière de 1000 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera le 8 août 2017.

Résolution CA16 20 0389 (1166818059) adoptée le 4 juillet 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Congrès national des Italo-Canadiens pour la réalisation du programme souvenir de la Semaine italienne de Montréal qui se déroulera du 5 au 14 août 2016.

DESCRIPTION

Dans le cadre de la Semaine italienne de Montréal, accorder une contribution financière de 1 000 \$ pour soutenir la réalisation d'activités qui sont en collaboration avec des organismes associés et autoriser Club d'âge d'or Falchi de LaSalle inc. à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques le 13 août 2019 dans le parc Ouellette. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Cette activité s'inscrit dans les orientations et pistes d'action du Plan d'action de l'arrondissement en matière de diversité culturelle.
Les organismes sont reconnus en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les contributions financières de l'ordre de 1 000 \$ proviennent des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.
À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1198426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2019-2020.

D'accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2019-2020.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 11:34

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198426001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2019-2020.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande du Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la participation annuelle de l'arrondissement au carnet d'activités qui est distribué à tous les membres de l'organisme. Le Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré regroupe plus de 400 membres qui participent aux différentes activités offertes par le club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0385 (1186818076) adoptée le 4 septembre 2018 :

Contribution financière de 300 \$ au Club d'âge d'or Ste-Catherine Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2018-2019.

Résolution CA17 20 0366 (1176818072) adoptée le 4 juillet 2017 : Contribution financière de 50 \$ au Club d'âge d'or Ste-Catherine Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2017-2018.

Résolution CA16 20 0383 (1166818063) adoptée le 4 juillet 2016 : Contribution financière de 100 \$ au Club d'âge d'or Ste-Catherine Labouré pour la réalisation du programme annuel d'activités 2016-2017.

DESCRIPTION

Accorder une contribution financière de 300 \$ au Club âge d'or Ste-Catherine-Labouré pour la réalisation de programme annuel d'activités 2019-2020. Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

Les activités du Club d'âge d'or se déroulent du mois de septembre au mois de mai, principalement dans le quartier communément appelé Sainte-Catherine, et sont offertes à l'ensemble des citoyens de 55 ans et plus.

JUSTIFICATION

Le club âge d'or Ste-Catherine-Labouré est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 300 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les vœux du conseil ont été préparés et approuvés par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marwa JIHA

ENDOSSÉ PAR

Linda RENÉ

Le : 2019-06-19

Assistant(e)-Intervention loisirs

conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1194629021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 10:16

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629021

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du Programme d'accompagnement en loisir 2019 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

CONTENU

CONTEXTE

Soucieux de développer la participation aux activités de loisirs et soutenir l'intégration des enfants ayant une limitation fonctionnelle, l'Arrondissement soutient les Loisirs Laurendeau-Dunton au Programme d'accompagnement en loisir de l'Île de Montréal (PALÎM) 2019 pour les personnes présentant une déficience intellectuelle avec ou sans le trouble du spectre de l'autisme ainsi que les personnes présentant une incapacité physique auprès de l'organisme mandataire du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, soit l'organisme AlterGo.

Le PALÎM vise à favoriser l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle pour augmenter leur participation à des activités de loisir et de sport. Ceci passe par l'accompagnement, le transport, l'accueil des organismes, l'accès aux lieux et aux activités ainsi que l'accessibilité financière. Soulignons que l'accessibilité du loisir aux personnes ayant une limitation fonctionnelle passe également par la qualité de l'expérience, notamment par la sensibilisation et la formation du personnel d'accompagnement ainsi que l'encadrement, essentiel pour assurer la qualité des services.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0206 (1186818050) adoptée le 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 15 000 \$ aux Loisirs Laurendeau-Dunton pour la gestion du Programme d'accompagnement en loisir 2018 du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

DESCRIPTION

Soutenir les Loisirs Laurendeau-Dunton pour l'année 2019 au Programme d'accompagnement en loisirs de l'Ile de Montréal (PALÎM) pour les personnes ayant une limitation fonctionnelle octroyée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur. Accorder une contribution financière de 15 000 \$ à Loisirs Laurendeau-Dunton pour la réalisation du programme.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 15 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-25



Dossier # : 1194629023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre du programme de basketball offert gratuitement aux jeunes LaSallois pour la saison estivale 2019 au parc Ménard.

D'accorder une contribution financière non récurrente de 250 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre du programme de basketball offert gratuitement aux jeunes laSallois lors de la saison estival 2019 au parc Ménard.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 09:08

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629023

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 250 \$ à l'organisme Les Ballons Intensifs dans le cadre du programme de basketball offert gratuitement aux jeunes LaSallois pour la saison estivale 2019 au parc Ménard.

CONTENU

CONTEXTE

La mission de l'organisme Les Ballons Intensifs est de contribuer au développement des jeunes issus de milieux défavorisés afin qu'ils deviennent des citoyens engagés et porteurs de changement dans leur communauté.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Les programmes qu'offre l'organisme ont tous pour objectif de contribuer de façon innovante au développement des jeunes issus de milieux défavorisés afin qu'ils deviennent des citoyens engagés et porteurs de changement dans leur communauté. Le camp d'été LBI est un programme d'été rigoureux alliant sport, activités culturelles et engagement communautaire, afin que les participants puissent parfaire leurs techniques de jeu et se dépasser tant sur le plan personnel que social. Ce programme est gratuit et s'adresse principalement aux jeunes voulant relever de nouveaux défis et atteindre leur plein potentiel. Tout jeune désirant participer au camp d'été LBI devra, à la suite de son inscription, signer son contrat d'engagement et participer activement aux activités sportives, culturelles et de participations citoyennes proposées.

JUSTIFICATION

Un camp d'été sera offert aux jeunes laSallois au parc Ménard en partenariat avec la Maison des Jeunes de LaSalle de la fin juin jusqu'au début du mois d'août 2019. Un montant de 250 \$ est demandé afin d'acheter des équipements pour les jeunes.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution de 250 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-27

**Dossier # : 1198419005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 11e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour la tenue du volet extérieur du festival le 17 août 2019.

D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10e édition du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs».

D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs» les 17 août 2019. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés dans les nuits des 16 au 17 août 2019.

D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

D'autoriser la vente de nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par**Le****Signataire :**

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198419005

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder une contribution financière de 10 000 \$ à Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 11e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». Autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour la tenue du volet extérieur du festival le 17 août 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre du plan d'action 2018-2020 de l'arrondissement en matière de diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de « Promouvoir les arts et la culture de la diversité ». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements locaux dédiés à la promotion de l'art et de la culture de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0203 (1186818045) adoptée le 7 mai 2018 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme Accueil pour immigrants et réfugiés du Sud-Ouest de Montréal Centre Prisme en soutien à la réalisation de la 10^e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenue, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival les 17 et 18 août 2018. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés durant les nuits des 17 août au 19 août 2018. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival. D'autoriser la vente de nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

Résolution CA17 20 0246 (1176818042) adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la réalisation de la 9e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre les 4e et 5e Avenues, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 19 août 2017. Les responsables devront assurer la surveillance des équipements prêtés dans la nuit du 19 au 20 août 2017. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival.

Résolution CA16 20 0320 (1166818054) adoptée le 6 juin 2016 : D'accorder une contribution financière de 10 000 \$ à l'organisme AIRSOM-PRISME en soutien à la

réalisation de la 8e édition du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs ». D'autoriser la fermeture de la rue Édouard, entre la 4e Avenue et la 5e Avenue, pour permettre à l'organisme de tenir le volet extérieur du festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » le 20 août 2016. D'autoriser l'organisme à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de ce festival.

DESCRIPTION

La contribution financière de 10 000 \$ permettra à l'organisme A.I.R-S.O.M. Centre Prisme de soutenir la réalisation du festival « Expressions Artistiques d'ici et d'ailleurs » et la concrétisation des actions en matière de diversités culturelles.

Dans le cadre de ce festival, accorder la permission à A.I.R-S.O.M. Centre Prisme de :

- tenir le festival «Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs», volet extérieur, sur la rue Édouard le 17 août 2019 de 17h à 23h (prévoir montage et démontage);
- vendre des boissons alcoolisées, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcoolisées devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures;
- vendre de la nourriture durant l'activité, moyennant le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Découverte et présentation de talents artistiques d'ici et d'ailleurs sous différents volets : arts visuels, musical, danse.

A.I.R-S.O.M. Centre Prisme est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes et respecte les conditions de cette politique.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense maximale de 10 000 \$ provient des contributions à d'autres organismes du budget de fonctionnement de la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social. Dans le cadre du plan d'action 2018-2020 de l'arrondissement en matière de diversité culturelle, six orientations ont été soulevées dont l'orientation 5 qui est de «Promouvoir les arts et la culture de la diversité». Une des pistes d'action est de soutenir les activités et événements locaux dédiés à la promotion de l'art et de la culture de la diversité. Le festival « Expressions artistiques d'ici et d'ailleurs » s'inscrit dans cette orientation.

L'arrondissement verse une gratuité estimée à 1 100 \$ principalement pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise TRAHAN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mark LAVOIE, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Mark LAVOIE, 2 juillet 2019
Pierre DUPUIS, 2 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-28

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire



Dossier # : 1198157009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contributions financières de 300 \$ chacune à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala sportif du 4 juin 2019 et du gala méritas du 5 juin 2019 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

D'accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala sportif du 4 juin 2019 et du gala méritas du 5 juin 2019 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Le message du conseil devra être approuvé par la Direction des relations avec les citoyens, du greffe et des services administratifs.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 16:58

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157009

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder deux contributions financières de 300 \$ chacune à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes -souvenirs du gala sportif du 4 juin 2019 et du gala méritas du 5 juin 2019 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la Fondation Cavelier-De LaSalle appuie l'école dans l'organisation d'un gala sportif qui souligne l'esprit d'équipe et les performances des équipes sportives, ainsi qu'un gala méritas, où l'excellence et la persévérance scolaire sont à l'honneur. La fondation demande une contribution financière de l'arrondissement de LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas qui a eu lieu le 5 juin 2019 et du gala sportif qui a eu lieu le 4 juin 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA18 20 0254 adoptée le 04 juin 2018 : D'accorder deux contributions financières de 300 \$ à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2018 et du gala sportif du 5 juin 2018 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Résolution No CA17 20 0253 adoptée le 1er mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 600 \$ à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala méritas du 6 juin 2017 et du gala sportif du 7 juin 2017 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

Résolution no CA16 20 0252 adoptée le 2 mai 2016 : D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala sportif qui aura lieu le 7 juin 2016. D'accorder une contribution financière de 300 \$ à l'école secondaire Cavelier-De LaSalle par le biais de la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation du programme souvenir du gala méritas qui aura lieu le 8 juin 2016.

DESCRIPTION

Accorder deux contributions financières de 300 \$ chacune à la Fondation Cavelier-De LaSalle pour la réalisation des programmes-souvenirs du gala sportif du 4 juin 2019 et du gala méritas du 5 juin 2019 de l'école secondaire Cavelier-De LaSalle.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La contribution financière de 600 \$ est financée à même le budget du conseil d'arrondissement, Conseil et soutien aux instances, Contribution à d'autres organismes.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme offrira de la visibilité à l'arrondissement en contrepartie de son soutien: logo sur le site web de l'organisme, publication facebook.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
LaSalle , Direction (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-27



Dossier # : 1194629015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 000\$ à la Table de développement de LaSalle en 2019 afin de soutenir le fonctionnement conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'accorder une contribution financière de 16 000 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-05-30 14:15

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 16 000\$ à la Table de développement de LaSalle en 2019 afin de soutenir le fonctionnement conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

CONTENU

CONTEXTE

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux priorités par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2019-2020 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA17 20 0257 (1176818043) adopté le 1 mai 2017: D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

Résolution CA16 20 0321 (1166818051) adoptée le 6 juin 2016 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

Résolution no CA15 20 0257 (1156818046) adoptée le 4 mai 2015 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an renouvelable les 2 prochaines années (2016 et 2017) conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social et approuver le projet de convention.

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023.

CM15 0329 du 24 mars 2015 : Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

DESCRIPTION

Les principaux enjeux de la Table de développement social de LaSalle sont :

- Maintenir et accroître la participation des divers acteurs, communautaires, institutionnels, privés, élus et citoyens au sein de la Table de développement social de LaSalle.
- Maintenir un lien formel d'échange et réflexion avec les tables sectorielles.
- Favoriser la participation citoyenne au développement de la communauté laSalloise.
- Mobiliser les acteurs locaux et les citoyens afin de définir les enjeux du développement social laSallois.
- Favoriser l'atteinte des objectifs du plan laSallois de développement social.
- Favoriser la capacité d'agir des citoyennes et citoyens sur quartier Airlie/Bayne.

Conformément à la décision du comité de gestion de l'Initiative Montréalaise de soutien au développement social local et tel qu'indiqué dans la lettre du 26 avril 2019 qui est en pièce jointe, un montant de 16 000 \$ est octroyé en 2019. La contribution financière annuelle régulière suivra dans un autre sommaire décisionnel selon les modalités prévues.

JUSTIFICATION

Favoriser un développement harmonieux. La concertation du milieu par tous les acteurs publics, privés et institutionnels facilite le règlement des problématiques vécus dans l'arrondissement.

Le Service de la diversité sociale et des sports certifie que la Table de développement social de LaSalle répond au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et que les fonds alloués à ces dernières par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2019-2020) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la Table de développement social de LaSalle s'élève à 51 620 \$, répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
25 370 \$	10 250 \$	16 000 \$	51 620 \$

La contribution de 16 000 \$ de la Ville de Montréal provient du centre de responsabilité table de quartier (111205) dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de la table s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.

- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :
Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service des grands parcs du Mont-Royal et des sports
Isabelle LÉPINE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Isabelle LÉPINE, 29 mai 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-05-23



Dossier # : 1194629020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2019-2020 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

D'autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Table de développement social de LaSalle et l'Arrondissement de LaSalle et d'accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2019-2020 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et selon les conditions prévues.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir, le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194629020**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un soutien financier de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle, pour la période 2019-2020 afin de soutenir la coordination conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local. Approuver le projet de convention à cet effet.

CONTENU**CONTEXTE**

En 2006, l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local (IMSDSL ou Initiative montréalaise) entre officiellement en vigueur, avec sa structure de gouvernance et ses outils de gestion. Elle est le résultat d'un engagement de partenariat entre Centraide du Grand Montréal, la Coalition montréalaise des Tables de quartier CMTQ, la Direction régionale de santé publique (DRSP), du Centre intégré universitaire de santé et des services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (CCSMTL), des cinq centres intégrés de santé et de services sociaux (CIUSSS) de Montréal, de la Ville de Montréal – Service de la diversité et de l'inclusion sociale et des arrondissements.

L'Initiative montréalaise vise à contribuer au développement social dans les quartiers en luttant contre la pauvreté et les inégalités sociales. Elle soutient la concertation des acteurs afin d'améliorer la qualité et les conditions de vie des populations relativement à des enjeux prioritaires par le milieu notamment dans les domaines de la santé, de l'aménagement urbain, de l'environnement, de l'éducation, de l'économie, de l'habitation, du transport, de la sécurité, de l'emploi, de la sécurité alimentaire, de la culture, des sports, des loisirs et de tous autres enjeux interpellant les partenaires de la communauté.

En reconnaissant le rôle central des Tables de quartier dans le développement social des quartiers et en leur accordant un soutien financier, l'Initiative montréalaise vise plus spécifiquement à :

§ Mettre à la disposition des quartiers des ressources dédiées à la mobilisation et à la concertation des acteurs locaux, au développement du leadership et de la capacité collective d'agir du milieu, afin de maximiser leur pouvoir d'intervenir sur les enjeux qui les touchent;

§ Contribuer à la mise en place ou au renforcement d'un espace permettant aux acteurs locaux de mieux se connaître, de mieux se comprendre et de se mobiliser autour d'objectifs communs pour le développement de leur communauté;

§ Favoriser l'action collective et intégrée des communautés locales pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale ainsi qu'améliorer la qualité et les conditions de vie.

En 2012, les partenaires financiers de l'Initiative montréalaise ont bonifié le financement alloué aux Tables de quartier afin de mieux soutenir les quartiers dans le développement d'une vision intégrée et concertée du développement local.

En 2013-2014, un comité de travail composé de représentants des partenaires de l'Initiative montréalaise a actualisé le document *Orientations et paramètres de gestion et de l'évaluation*. En 2015, un nouveau cadre de référence précisant les finalités de l'Initiative montréalaise et clarifiant les caractéristiques et les rôles d'une Table de quartier est adopté et remplace le document précédent.

La présente démarche vise à confirmer la reconnaissance et l'engagement du conseil d'arrondissement envers la (des) Table(s) de quartier, dans le respect du cadre de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local.

La contribution totale versée par les trois partenaires financiers pour la période 2019-2020 s'élève à un peu plus de 3 M\$ et représente un minimum de 101 228 \$ par Table de quartier. En effet, certaines Tables de quartier voient leur financement accru grâce à une contribution supplémentaire de leur arrondissement.

Suite à la suspension temporaire du financement pour l'année de référence 2018-2019, le comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise recommande le financement annuel 2019-2020 selon l'entente financière inscrite au dossier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA17 20 0257 (1176818043) adoptée le 1 mai 2017 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CA16 20 0321 (1166818051) adoptée le 6 juin 2016 : D'accorder une contribution financière de 31 113 \$ à la Table de développement social de LaSalle pour une durée d'un an conformément au cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local et approuver le projet de convention.

CG18 0440 du 23 août 2018 : Approuver le projet d'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité entre le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MTESS) et la Ville de Montréal par lequel le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale confie à la Ville de Montréal la gestion d'une enveloppe de 44,75 M\$ sur cinq ans, soit 4,75 M\$ en 2018-2019, 10 M\$ en 2019-2020, 10 M\$ en 2020-2021, 10 M\$ en 2021-2022 et 10 M\$ en 2022-2023

CM15 0329 du 24 mars 2015 : Adopter un nouveau cadre de référence de l'Initiative montréalaise de soutien au développement social local

DESCRIPTION

Les principaux enjeux de la Table de développement social de LaSalle sont :

- Maintenir et accroître la participation des divers acteurs, communautaires, institutionnels, privés, élus et citoyens au sein de la Table de développement social de LaSalle.
- Maintenir un lien formel d'échange et réflexion avec les tables sectorielles.
- Favoriser la participation citoyenne au développement de la communauté laSalloise.
- Mobiliser les acteurs locaux et les citoyens afin de définir les enjeux du développement social laSallois.
- Favoriser l'atteinte des objectifs du plan laSallois de développement social.
- Favoriser la capacité d'agir des citoyennes et citoyens sur quartier Airlie/Bayne.

JUSTIFICATION

Le service de la diversité et de l'inclusion sociale comprend que la table de développement social devra apporter les bonifications nécessaires pour répondre au cadre de référence de l'Initiative montréalaise, comme mentionné dans la lettre de reconduction en pièce jointe, et certifie que les fonds alloués à cette dernière par l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) serviront à réaliser un projet de concertation et de mobilisation pour des actions de lutte contre la pauvreté dans les quartiers tel que prévu dans la demande formulée par la Coalition montréalaise des Tables de quartier.

Le comité des partenaires financiers de l'Initiative montréalaise recommande le financement annuel 2019-2020 selon l'entente financière suivante:

- 50 % du financement annuel total est versé au plus tard le 1er septembre 2019
- 50 % restant du financement annuel seront conditionnels au respect de certains livrables :
 - Remise de la reddition de comptes annuelle avant le 16 septembre;
 - Production et suivi d'un plan de redressement pour la période avril à septembre;
 - Mise en oeuvre des recommandations issues du diagnostic organisationnel;
 - Adoption de nouveaux statuts et règlements, clarification du rôle de la Table de développement social et régularisation des relations avec l'Arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget alloué par l'Initiative montréalaise pour la période 2019-2020 pour la Table de développement social de LaSalle s'élève à **101 228 \$** répartis de la manière suivante :

Centraide	DRSP	Ville de Montréal	Total
49 620 \$	20 495 \$	31 113 \$	101 228 \$

Plus spécifiquement, le soutien financier accordé par la Ville de Montréal provient des sources suivantes :

Provenance des fonds	Soutien recommandé	% par rapport au financement global
Service de la diversité et de l'inclusion sociale	14 733 \$	14,55 %
Entente administrative Ville/MTESS	16 380 \$	16,18 %
TOTAL	31 113 \$	

Concernant la contribution allouée par le **Service de la diversité et de l'inclusion sociale**

§ Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale à même le budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale.

Concernant la contribution allouée par **l'Entente administrative Ville-MTESS**

§ Cette contribution financière demeure non récurrente.

§ Le budget alloué demeure entièrement financé par le gouvernement du Québec (le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale).

§ Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la lutte à la pauvreté qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* .

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les activités de la table s'inscrivent dans l'action 9 du plan d'action Montréal durable 2016-2020 : « Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Prise en compte de manière intégrée des différents enjeux liés au développement des communautés locales.

- Développement de priorités communes et d'actions concertées.
- Meilleure utilisation des ressources disponibles.
- Plus grande mobilisation des citoyens et des groupes.
- Réduction de la pauvreté.
- Amélioration globale de la qualité et des conditions de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Certification de fonds :

Service des finances , Direction du conseil et du soutien financier (Judith BOISCLAIR)

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Jocelyne LEBRUN, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale
Aissata OUEDRAOGO, Service des grands parcs_du Mont-Royal et des sports
Chantal CROZE, Service de la diversité sociale et de l'inclusion sociale

Lecture :

Aissata OUEDRAOGO, 27 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-25



Dossier # : 1194629022

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec quatre organismes dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal. Accorder une contribution financière de 49 669 \$, taxes incluses, à cette fin.

D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec quatre organismes dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal.

D'accorder une contribution financière de 49 669 \$, taxes incluses, à cette fin.

D'autoriser madame Manon Barbe, mairesse d'arrondissement, et madame Nathalie Hadida, secrétaire d'arrondissement, ou en cas d'empêchement d'agir le maire d'arrondissement suppléant et la secrétaire d'arrondissement substitut, à signer cette convention.

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1194629022**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la signature des conventions à intervenir avec quatre organismes dans le cadre du Plan d'action 2019 de la Politique de l'enfant de Montréal. Accorder une contribution financière de 49 669 \$, taxes incluses, à cette fin.

CONTENU**CONTEXTE**

En lançant la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence », en juin 2016, la Ville de Montréal s'est engagée à offrir un environnement où tous les enfants âgés entre 0 et 17 ans peuvent grandir et s'épanouir selon leur plein potentiel. Pour y parvenir, tous les acteurs municipaux et leurs partenaires étaient invités à intensifier leurs actions, en concertation, et à adapter celles-ci aux besoins et réalités des enfants de la métropole.

En février 2017, la Ville a lancé le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant. Depuis son adoption, un ensemble de mesures locales et régionales ont été mises en place progressivement pour mieux répondre aux besoins et aux réalités des enfants et des familles de milieux défavorisés.

En 2018, la Ville accorde une enveloppe budgétaire de 2,1 M \$ aux dix-neuf (19) arrondissements afin de soutenir la réalisation de projets locaux favorables aux enfants âgés entre 0 et 17 ans et leurs familles.

Dans la répartition de cette enveloppe, l'arrondissement de LaSalle dispose d'une somme de 99 330 \$ pour 2019. La somme restante de 49 666,00 \$ sera utilisée ultérieurement pour des projets en arrondissement répondant aux mêmes priorités et critères.

Le projet financé doit répondre aux trois priorités d'intervention suivantes :

1. Soutenir et accompagner les familles dans le développement du plein potentiel de leurs enfants;
2. Animer l'espace public durant la saison estivale;
3. Aménager les espaces publics pour en faciliter l'accès et contribuer à la sécurité des enfants.

L'arrondissement est responsable de coordonner la mise en œuvre des projets sur son territoire. Les activités peuvent être réalisées à l'interne et/ou par une organisation locale.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0312 (1186818060) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser la signature des conventions à intervenir avec trois organismes dans le cadre du Plan d'action 2018 de la Politique de l'enfant de Montréal. D'accorder une contribution financière de 49 664,00 \$, taxes incluses, à cette fin.

CM17 0166 (1177392001) adoptée le 20 février 2017 : Adopter le Plan d'action 2017 de la Politique de l'enfant « Naître, grandir et s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

CM16 0785 (1167065002) adoptée le 20 juin 2016 : Adopter la Politique de l'enfant « Naître, grandir, s'épanouir à Montréal : de l'enfance à l'adolescence ».

DESCRIPTION

Organisme : Maison des familles de LaSalle

Projet : École du samedi – LaSalle

L'École en milieu de vie se veut tout d'abord un lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement pour les familles issues de l'immigration récente dont les enfants sont inscrit dans les classes d'accueil des écoles de la communauté laSalloise. Le projet se déroulera durant 6 semaines.

Contribution : 20 026,00 \$

Organisme : Maison des jeunes de LaSalle

Projet : Les ballons intensifs – LaSalle

Le projet consiste à offrir un «camp» de basketball de 4 semaines, entièrement gratuit, à des groupes de différents niveaux afin que tous les jeunes, du débutant au joueur plus avancé, puissent en profiter. Les entraînements sont rigoureux et menés par des coachs expérimentés, qui auront une formation supplémentaire spéciale offerte par l'organisme Les Ballons Intensifs. Tous les jeunes qui s'inscrivent reçoivent un ballon. Ceux et celles qui terminent le camp reçoivent une camisole réversible et la permission de se qualifier d'intenses. Et si, en plus de terminer le camp en entier, ils participent aux activités parallèles de développement de soi (ateliers, conférences, implication bénévole), ils reçoivent une bourse de 80\$ dédiée à leur inscription au sein des programmes sportifs de leur école secondaire.

Contribution : 13 385,66 \$

Organisme : Loisirs Laurendeau-Dunton

Projet : Intervention – LaSalle

Des animateurs seront présents pour offrir de l'animation aux jeunes pour les faire bouger.

Contribution : 13 524 \$

Organisme : MOMO Élite

Projet : Danse culturelle – LaSalle

Enseigner aux jeunes les valeurs culturelles à travers les chansons et des danses accompagnées d'instruments traditionnels.

Contribution : 2 733,44\$

JUSTIFICATION

Les projets actuels s'inscrivent dans les orientations de la Politique de l'enfant de la Ville de Montréal et respectent les priorités d'intervention de l'arrondissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La somme totale provenant la SDIS a déjà été versé à l'Arrondissement.
Imputer cette dépense dans le segment :

2412.0010000.301729.07167.54506.000000.0000.003455.015086.00000.00000
2412.0010000.301727.07123.56590.015037.0000.003455.015086.00000.00000

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La réalisation de ces projets s'inscrit dans l'action 9 du plan d'action « Montréal durable 2016-2020 : Lutter contre les inégalités et favoriser l'inclusion »

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les communications doivent se faire selon les modalités de visibilité du programme prévues au protocole de visibilité de la Ville de Montréal, à l'annexe 2 du projet de convention.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les projets feront l'objet d'un suivi de la part de l'arrondissement et de l'organisme.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le responsable du dossier, l'endosseur ainsi que le signataire de la recommandation attestent de la conformité de ce dossier aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 4 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-07-03



Dossier # : 1194629025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le lancement de la campagne de recrutement pour le Conseil Jeunesse de LaSalle du 9 juillet au 11 août 2019. Nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du dossier. Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la coordination du dossier.

D'approuver le lancement de la campagne de recrutement pour le Conseil Jeunesse de LaSalle.

De nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du dossier.

De mandater la Direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la coordination du dossier.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 09:37

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629025

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver le lancement de la campagne de recrutement pour le Conseil Jeunesse de LaSalle du 9 juillet au 11 août 2019. Nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du dossier. Mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social pour la coordination du dossier.

CONTENU

CONTEXTE

Afin d'encourager les jeunes de 14 à 24 ans à participer activement à la vie démocratique et au développement de la communauté, l'arrondissement Lasalle lance officiellement la campagne de recrutement pour la mise en place d'un Conseil jeunesse à LaSalle (CjL) qui aura lieu du 9 juillet au 11 août 2019. Également de nommer madame Nancy Blanchet comme élue responsable du Conseil jeunesse et de mandater la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social à agir comme coordonnateur du Conseil jeunesse.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) sera une instance consultative non partisane, qui soumettra aux élus et aux services administratifs de l'arrondissement, des recommandations sur les besoins de la jeunesse du territoire, liés à la mission municipale. Il offrira un lieu de consultation et de participation aux jeunes et ainsi avoir l'occasion de s'engager et de commenter des projets en cour ou à venir pour la jeunesse laSalloise. Le CjL pourra également participer à l'organisation d'événements et d'activités contribuant à l'amélioration de la qualité de vie dans l'arrondissement. Pour réaliser leur mandat, les membres du CjL iront à la rencontre des jeunes des différents secteurs et collaboreront avec les organismes jeunesse œuvrant dans l'arrondissement.

Le CjL sera composé entre 10 et 15 membres bénévoles âgés de 14 à 24 ans et choisis de manière à refléter la diversité géographique, linguistique, culturelle, sociale et de genre de la jeunesse de LaSalle. Les membres seront nommés pour un mandat de deux ans, renouvelable une fois.

JUSTIFICATION

Selon le recensement de 2016, les jeunes de 10 à 14 ans comptent pour 4,9 % et de 15 à 24 ans comptent pour 11 % de la population de l'arrondissement de LaSalle. Le Conseil jeunesse de LaSalle (CjL) contribuera au développement de leadership parmi les membres, soulignera aux jeunes que l'arrondissement tient compte de leurs opinions.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Un budget pour la première année de fonctionnement sera de 15 000 \$ et sera pris à même les fonds de la direction de la Culture, des sports, des loisirs et du développement social de l'arrondissement de LaSalle.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La mise en place du CjL contribue à l'atteinte du troisième axe de la Politique de développement social de la Ville de Montréal, « Soutenir la participation citoyenne et l'engagement social ».

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Annonce publique pour la création du CjL et l'appel de candidatures;

- Campagne de promotion auprès des organismes jeunesse;
- Campagne médiatique dans les médias sociaux;
- Nomination des membres au conseil d'arrondissement.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux règlements, aux politiques et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-07-02



Dossier # : 1198157010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder la reconnaissance à titre d'organismes à l'Association des amis du parc des Rapides et au Leaders Basketball Program, en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Accorder la reconnaissance à deux organismes en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 11:36

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157010

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder la reconnaissance à titre d'organismes à l'Association des amis du parc des Rapides et au Leaders Basketball Program, en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

CONTENU

CONTEXTE

L'arrondissement de LaSalle partage certaines de ses responsabilités avec plusieurs organismes et partenaires œuvrant sur son territoire afin de maintenir une offre de services diversifiée et accessible en matière de sports, loisirs, culture et vie communautaire, champs d'activités relevant de sa compétence.

En raison du nombre important d'organismes œuvrant sur le territoire laSallois et dans le souci de répartir équitablement les ressources permettant de les soutenir dans l'accomplissement de leur mission, l'arrondissement s'est doté d'un cadre de référence clair et précis. En décembre 2015 et octobre 2017, l'arrondissement a approuvé des modifications proposées par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution: CA19 20 0061 (1188157004) adopté le 4 février 2019: D'approuver la liste des organismes reconnus pour les années 2019, 2020, 2021 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Résolution CA18 20 0450 (1184629004) adopté le 2 octobre 2018 : D'approuver la mise à jour de la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Résolution CA18 20 0094 (1186818027) adoptée le 5 mars 2018 : D'approuver la liste des organismes reconnus pour l'année 2018 selon la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance.

Résolution CA17 20 0549 (1176818101) adoptée le 2 octobre 2017 : D'approuver les amendements proposés à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle par la Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social et autoriser leur entrée en vigueur au 1er janvier 2018 à l'exception du point 5 qui sera en vigueur dès le 1er novembre 2017.

DESCRIPTION

Accorder la reconnaissance à deux organismes en vertu de la Politique de soutien et de reconnaissance des organismes de LaSalle et leur accorder les différents soutiens auxquels ils ont droit en vertu de leur classification et de la durée de leur reconnaissance. Il s'agit de l'Association des amis du parc des Rapides et de Leaders Basketball Program. Les deux organismes répondent aux critères de reconnaissance de la politique de reconnaissance des organismes de LaSalle. La liste des organismes reconnus incluant les 2 nouvelles reconnaissances est annexée au présent sommaire décisionnel.

JUSTIFICATION

Pour obtenir le soutien de l'arrondissement, un organisme doit démontrer qu'il existe juridiquement, qu'il respecte les principes de vie démocratique, qu'il est établi sur le territoire, qu'il dessert principalement la clientèle LaSalloise, qu'il œuvre dans l'un des champs de compétence de l'arrondissement en matière de culture, sports, loisirs et vie communautaire et que sa mission y est reliée ou en est complémentaire, ce qui déterminera dans quelle catégorie il se classe et donc quels soutiens pourront lui être offerts. La Direction Culture, Sports, Loisirs et Développement social a demandé aux organismes de soumettre les documents lui permettant de vérifier s'ils respectent les différents critères permettant leur reconnaissance (charte, règlements généraux, procès-verbaux de la dernière assemblée générale des membres, états financiers, liste des membres et du conseil d'administration, rapport d'activités).

Comme défini dans la dernière version de la politique, tout organisme qui présente une demande de reconnaissance doit satisfaire à tous les critères de reconnaissance. Les deux organismes offriront des services et des activités aux LaSallois dès cet été 2019.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Après adoption par le conseil de la présente résolution, envoi d'une lettre de la Direction officialisant la reconnaissance de l'organisme, indiquant leur classification et la durée de leur reconnaissance.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de LaSalle adoptée le 3 novembre 2014 et de ses modifications approuvées les 7 décembre 2015 et 2 octobre 2017.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ere) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-27



Dossier # : 1192365016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à 360 L'Agence pour l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon le 19 juin pour la tenue d'un banquet pour les gagnants du concours SAQ Inspire .

D'entériner l'autorisation accordée à 360 L'Agence d'installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon le 19 juin 2019 afin de tenir un banquet pour les gagnants du concours SAQ Inspire.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-14 09:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365016**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'autorisation accordée à 360 l'Agence pour l'installation d'un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon le 19 juin pour la tenue d'un banquet pour les gagnants du concours SAQ Inspire .

CONTENU**CONTEXTE**

La firme de marketing 360 l'Agence souhaitait installer un chapiteau dans le stationnement du Carrefour Angrignon pour un banquet organisé pour les gagnants du concours SAQ Inspire le 19 juin de 18h30 à 21h. Le chapiteau a été retiré le lendemain matin à 8h.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Entériner l'autorisation accordée à 360 L'Agence d'installer un chapiteau le 19 juin afin de tenir un banquet pour les gagnants du concours SAQ Inspire.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-12

**Dossier # : 1198426002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 4 août 2019.

De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 4 août 2019. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Le conseil encourage l'organisme à offrir des aliments santé selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-28 10:24**Signataire :**

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198426002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le 4 août 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Chaque année, la communauté italienne de l'arrondissement de LaSalle célèbre la fête traditionnelle de San Gerardo Majella D'Irpinia. Cet événement débute par une procession au départ de l'église Madre dei Cristiani et se termine au parc Lefebvre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0324 (1186818072) adoptée le 9 juillet 2018 : De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 5 août 2018. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

Résolution CA17 20 0380 (1176818075) adoptée le 4 juillet 2017 : De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 6 août 2017. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

Résolution CA16 20 0396 (1166818060) adoptée le 4 juillet 2016 : De permettre aux Fidèles St-Gérard Majella D'Irpinia de tenir une procession dans les rues de LaSalle et une fête au parc Lefebvre le dimanche 7 août 2016. La procession, qui devra être sous le contrôle de la police, partira vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani et empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre. De permettre à l'organisme de vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec et le respect de la réglementation de la Ville de Montréal sur les aliments.

DESCRIPTION

Les fidèles de St-Gérard Majella D'Irpinia tiendront une procession religieuse le dimanche 4 août 2019, dont le départ se fera vers 11 h de l'église Madre dei Cristiani située au 7935, rue Lefebvre. La procession, sous le contrôle de la police, empruntera les rues Lefebvre, Denise, Anita, Moreau, Chouinard, Thierry, Ménard, Jacqueline et Lise pour se terminer au parc Lefebvre.

L'organisme tiendra une fête au parc Lefebvre de 11 h à 18 h.

L'organisme pourra vendre de la nourriture et des boissons alcooliques moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures. Les organisateurs devront respecter les règles d'hygiène lors de la préparation et la vente de nourriture. Nous encourageons l'organisme à offrir des aliments sains selon la politique alimentaire de l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

En vertu de la Politique de soutien et reconnaissance aux organismes de loisirs, les organismes religieux ne sont plus reconnus par l'arrondissement de LaSalle. Toutefois, en vertu d'une clause de droits acquis prévue dans le sommaire 1146818026, ces derniers continuent de bénéficier des mêmes services que dans le passé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'arrondissement accorde une gratuité estimée à 2 300 \$ pour les services et équipements requis.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la politique en vigueur sur la vente et le service de boissons alcoolisées au Québec et conformément à la politique d'utilisation de la voie publique de l'Arrondissement de LaSalle.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Louise TRAHAN, 25 juin 2019
Pierre DUPUIS, 25 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marwa JIHA
Assistant(e)-Intervention loisirs

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-19

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1198419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 10 août 2019 dans le terrain de stationnement du Cégep André-Laurendeau, à LaSalle.

D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 10 août 2019 dans le terrain de stationnement du Cégep André-Laurendeau.
Les responsables devront assurer la surveillance de nuit les 9 août et 10 août pour assurer la sécurité des équipements de l'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 09:39

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198419003

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 10 août 2019 dans le terrain de stationnement du Cégep André-Laurendeau, à LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

Montreal Caribbean Social Organization a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin de tenir une fête interculturelle le 10 août 2019 dans le terrain de stationnement du Cégep André-Laurendeau, situé au 1111, rue Lapierre, à LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0263 (1183630001) adoptée le 4 juin 2018 : D'autoriser l'Association Canadienne Nigérienne de Montréal et Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle le 28 juillet 2018 dans le terrain de stationnement du centre commercial Rio-Can. D'autoriser l'Association canadienne nigérienne de Montréal à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement, moyennant l'obtention d'un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit vendue à des personnes mineures.

Résolution No CA17 20 0320 (1176818056) adoptée le 5 juin 2017 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 29 et 30 juillet 2017 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

Résolution No CA15 20 0402 (1156818071) adoptée le 6 juillet 2015 : D'autoriser la tenue d'une fête interculturelle les 25 et 26 juillet 2015 dans le stationnement du centre commercial Rio-Can, moyennant l'autorisation du propriétaire. D'autoriser Montreal Caribbean Social Organization à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques dans le cadre de cet événement.

DESCRIPTION

Dans le cadre de l'événement Round Robin Card Tournament, autoriser Montreal Caribbean Social Organization à tenir une fête interculturelle dans le stationnement du 1111, rue Lapierre. Les organisateurs doivent s'assurer d'obtenir l'autorisation du gestionnaire du Cégep.

Les responsables devront assurer la surveillance de nuit les 9 août et 10 août pour assurer la sécurité des équipements de l'arrondissement.

JUSTIFICATION

L'organisme est reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur financière des équipements prêtés gratuitement est de 1 092 \$. Il s'agit principalement de tables, chaises et barricades.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mark LAVOIE, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 2 juillet 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-27

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

**APPROBATION DU DIRECTEUR DE
DIRECTION**

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1198419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 20 juillet 2019 au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 20 juillet 2019 au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 11:34

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1198419001

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son barbecue annuel qui aura lieu le 20 juillet 2019 au parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain et à se procurer un permis pour servir des boissons alcoolisées.

CONTENU

CONTEXTE

L'organisme Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser leur barbecue annuel et d'obtenir la permission de servir des boissons alcooliques durant l'événement qui aura lieu au parc Marie-Claire Kirkland Casgrain le 20 juillet 2019. Approximativement 200 personnes assistent à l'événement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Bienvenue à l'immigrant sollicite pour une première année un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur barbecue annuel. Autoriser Bienvenue à l'immigrant à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Marie-Claire-Kirkland-Casgrain à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-27

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1198419002

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son événement de la rentrée scolaire qui aura lieu le 3 août 2019 sur le terrain situé au coin de la rue Jeannette et de l'avenue Riverview près de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

D'autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son événement de la rentrée scolaire qui aura lieu le 3 août 2019 sur le terrain situé au coin de la rue Jeannette et de l'avenue Riverview près de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 09:40

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1198419002**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Bienvenue à l'immigrant à tenir son événement de la rentrée scolaire qui aura lieu le 3 août 2019 sur le terrain situé au coin de la rue Jeannette et de l'avenue Riverview près de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

Bienvenue à l'immigrant a adressé une demande à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social afin d'obtenir l'autorisation d'organiser leur événement de la rentrée scolaire qui aura lieu le 3 août 2019 sur le terrain situé au coin de la rue Jeannette et de l'avenue Riverview près de la mairie de l'arrondissement de LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION**JUSTIFICATION**

Bienvenue à l'immigrant est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Pierre DUPUIS, LaSalle
Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stephanie LAMPRON DE SOUZA
agente de liaison

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-27

Linda RENÉ
conseiller(ere) en developpement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1195348012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2019-2020.

D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boisson alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2019-2020.
Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 09:57

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1195348012

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine au Centre sportif Dollard-St-Laurent pour la saison 2019-2020.

CONTENU

CONTEXTE

Le Cégep André-Laurendeau nous a adressé une demande pour l'obtention d'un permis de la Régie des alcools afin d'exploiter un bar avec deux (2) points de vente lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes féminines et masculines. La consommation de boissons alcooliques est permise dans les gradins entourant la surface glacée, mais seulement dans des verres de carton recyclable ou de plastique.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0317 (1186818064) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine, pour la saison 2018-2019.

Résolution CA17 20 0448 (1173630008) adoptée le 14 août 2017 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre et/ou servir des boissons alcoolisées lors des parties hors concours, des parties en saison régulières et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace, féminine et masculine, pour la saison 2017-2018.

Résolution CA16 20 0399 (1163630012) adoptée le 4 juillet 2016 : D'autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux pour vendre et/ou servir des boissons alcooliques lors de ses tournois de hockey d'équipes féminine et masculine au centre sportif Dollard St-Laurent.

DESCRIPTION

Autoriser le Cégep André-Laurendeau à se procurer un permis pour vendre des boissons alcooliques lors des parties hors concours, des parties en saison régulière et lors des séries éliminatoires des équipes sportives de hockey sur glace féminine et masculine, pour la

saison 2019-2020. Les responsables doivent s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit servie ou vendue à des personnes mineures.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément aux lois et règlements en vigueur sur la vente et le service des boissons alcooliques au Québec.

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Pierre DUPUIS, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

Pierre DUPUIS, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-27

Pamela BADMUS
agent (e) de developpement d'activites
culturelles physique s et sportives

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1198157008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e, les 10 et 11 août 2019, et autoriser la signature de la convention de soutien logistique à intervenir entre Kayak sans frontières et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'événement.

Signé par **Le**

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1198157008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325e, les 10 et 11 août 2019, et autoriser la signature de la convention de soutien logistique à intervenir entre Kayak sans frontières et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'événement.

CONTENU

CONTEXTE

Les 10 et 11 août 2019, un événement portant sur la promotion des activités de kayak et de SUP (planche à pagaie) aura lieu sur le terrain du pavillon du 325e. Cette activité est organisée par Kayak sans frontières avec la collaboration du Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal et de la Fédération québécoise de canoë-kayak d'eau vive.

La convention de location en vigueur entre la Ville de Montréal et Kayak sans frontières prévoit la tenue de tels événements avec l'autorisation préalable de l'arrondissement. Selon la convention de location entre la Ville de Montréal et Kayak sans frontières; il est stipulé à l'article 4.13 « le promoteur peut, après avoir obtenu l'autorisation préalable de la Ville, installer un grand chapiteau à l'occasion d'événements majeurs ».

L'événement se veut un rassemblement pour les amoureux d'eau vive, de l'eau et du fleuve où se tiendra différentes activités pour tous et une compétition de niveau international de kayak *freestyle* dans les rapides de Lachine. Le centre riverain (terrasse serre) sera le lieu de rassemblement et de camp de base pour les deux jours d'activités. Les activités pour tous seront des essais d'embarcations non motorisés et des cours d'introduction.

Le responsable de l'activité est Hugo Lavictoire. Environ 100 compétiteurs et athlètes âgés de 16 à 35 ans, ainsi que de 500 à 1000 participants sont attendus par jour.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CA18 20 0318 (1186818070) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayak les 11 et 12 août 2018 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e.

Résolution CA18 20 0308 (1186818079) adoptée le 9 juillet 2018 : D'autoriser la signature de la convention de soutien logistique à intervenir entre Kayak Sans Frontières et l'Arrondissement de LaSalle dans le cadre de l'événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e les 11 et 12 août 2018.

Résolution CA17 20 0375 (1173630007) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayak les 12 et 13 août 2017 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e.

Résolution CA16 20 0402 (1163630013) adoptée le 4 juillet 2016 : D'autoriser Kayak Sans Frontières à tenir un événement promotionnel de ses activités de kayaks et de SUP (planches à pagaie) les 13 et 14 août 2016 de 8 h à 22 h sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e.

DESCRIPTION

Autoriser Kayak sans frontières à tenir un événement promotionnel des activités de kayak et de SUP sur le terrain jouxtant le pavillon du 325^e les 10 et 11 août 2019 et autoriser la signature de la convention de soutien logistique à cet événement à intervenir entre Kayak sans frontières et l'Arrondissement de LaSalle.

Permission accordée à Kayak sans frontières :

- De tenir une activité portant sur la promotion des activités de kayak les 10 et 11 août 2019 de 8 h à 22 h;
- D'installer un chapiteau de 20 pieds sur 60 pieds;
- D'utiliser le site du vendredi 9 août vers midi au lundi 12 août au matin;
- De tenir une compétition de niveau international de kayak freestyle dans les rapides (retransmission en direct sur grand écran);
- D'autoriser la présence d'un kiosque alimentaire et la diffusion de musique durant les heures d'accueil;
- De vendre des boissons alcooliques, sous réserve de l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les boissons alcooliques devront être servies dans des verres de plastique et les responsables devront s'assurer qu'aucune bouteille ou cannette ne soit présente sur le site. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolisée ne soit vendue à des personnes mineures;
- De permettre l'affichage publicitaire sur le site des commanditaires suivants : Club de canoë-kayak d'eau vive de Montréal, la Fédération québécoise de canoë kayak d'eau vive et la boutique Camps de base de Pointe-Claire. Entre 20 et 30 exposants sont attendus.
- De fournir gratuitement les équipements nécessaires à la tenue de l'événement.
- La sécurité sur le site durant la journée et la nuit sera assurée par une compagnie de sécurité.
- Pour les activités sur l'eau et la compétition, le plan d'urgence, la sécurité des compétiteurs et les premiers soins ont été confiés à la Fédération québécoise de Canoë-Kayak d'Eau Vive.

La demande de soutien logistique adressée à l'arrondissement est joint en annexe à ce sommaire.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'Arrondissement offre du soutien matériel pour une valeur approximative de 3 172 \$ taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'organisme doit assurer une visibilité de l'arrondissement de LaSalle au cours de l'événement selon le plan de visibilité de celui-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Maxime Ubner SAUVEUR, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal
Pierre DUPUIS, LaSalle

Lecture :

Pierre DUPUIS, 28 juin 2019

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maty DIOP
conseiller(ère) en planification

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-27



Dossier # : 1197551020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Richelieu de LaSalle à organiser une activité de financement au profit du Club Richelieu LaSalle et de ses oeuvres le samedi 10 août 2019 dans le stationnement du IGA Extra Beck du boulevard Champlain à LaSalle.

D'autoriser le Club Richelieu de LaSalle à organiser une activité de financement au profit du Club Richelieu LaSalle et de ses oeuvres le samedi 10 août 2019 dans le stationnement du IGA Extra Beck du boulevard Champlain à LaSalle.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 11:37

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1197551020

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser le Club Richelieu de LaSalle à organiser une activité de financement au profit du Club Richelieu LaSalle et de ses oeuvres le samedi 10 août 2019 dans le stationnement du IGA Extra Beck du boulevard Champlain à LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social a reçu une demande du Le club Richelieu LaSalle inc. pour obtenir l'autorisation de l'arrondissement pour l'organisation d'une activité de financement au profit de l'organisme et de ses oeuvres. Le Club Richelieu LaSalle inc. est un organisme de services qui soutient et aide principalement les organismes jeunesse de l'Arrondissement de LaSalle. Il regroupe plus de 70 membres qui participent aux différentes activités, événements et levées de fonds du club.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser Le Club Richelieu de LaSalle à tenir une activité de financement au profit de l'organisme et de ses oeuvres le samedi 10 août prochain, de 8 h à 18 h, dans le stationnement du IGA Extra Beck du boulevard Champlain à LaSalle. L'événement comprends une épluchette de maïs et des chien chauds, des saucisses italiennes, des rafraîchissements, des maquilleurs et des jeux gonflables pour enfants. Considérant le volet familial des activités, il n'y aura pas de vente de boissons alcoolisées sur les lieux. Le propriétaire du IGA Extra Beck a donné son approbation pour la tenue de l'événement dans le stationnement.

JUSTIFICATION

Le Club Richelieu de LaSalle est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement à cet événement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mark LAVOIE, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Annick LUSSIER
Agent(e) de soutien - lasa

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-28

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

APPROBATION DU DIRECTEUR DE DIRECTION

Louise RICHARD
Directrice



Dossier # : 1192365018

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'installation d'une tente temporaire le 29 juin 2019 vers midi pour une période d'environ 4 heures à l'entrée du commerce situé au 2209, rue Lapierre.

D'entériner l'installation d'une tente temporaire le 29 juin 2019 vers midi pour une période d'environ 4 heures à l'entrée du commerce situé au 2209, rue Lapierre.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-02 09:35

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365018**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner l'installation d'une tente temporaire le 29 juin 2019 vers midi pour une période d'environ 4 heures à l'entrée du commerce situé au 2209, rue Lapierre.

CONTENU**CONTEXTE**

Demande de M. Achraf Fakhfakh pour l'installation d'une tente temporaire à l'entrée de son commerce situé au 2209, rue Lapierre le 29 juin 2019 vers midi pour une durée d'environ 4 heures pour la présentation d'un nouveau produit.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Entériner l'installation d'une tente temporaire le 29 juin 2019 vers midi pour une période d'environ 4 heures à l'entrée du commerce situé au 2209, rue Lapierre, pour la présentation d'un nouveau produit.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-28



Dossier # : 1194629024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Nigérienne Canadienne de Montréal le 27 juillet 2019 et le 17 août au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet.

D'autoriser la tenue d'un pique-nique le 27 juillet et le 17 août 2019 au parc Hayward.
D'autoriser l'Association Nigérienne Canadienne de Montréal à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le parc Hayward à cette occasion moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. Les responsables devront s'assurer qu'aucune boisson alcoolique ne sera servie ou vendue à des personnes mineures.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-07-03 09:07

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629024

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la tenue d'un pique-nique de l'Association Nigérienne Canadienne de Montréal le 27 juillet 2019 et le 17 août au parc Hayward et l'obtention d'un permis d'alcool à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association Nigérienne Canadienne de Montréal a fait une demande à la Direction de la culture, des sports, loisirs et du développement social de l'Arrondissement LaSalle pour la tenue de leur pique-nique le 27 juillet 2019 et le 17 août dans le parc Hayward.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune.

DESCRIPTION

Autoriser la tenue d'un pique-nique au parc Hayward le 27 juillet 2019 ainsi que le 17 août 2019. Autoriser l'organisme a se procurer un permis d'alcool à la Régie des alcool, des courses et des jeux.

JUSTIFICATION

L'Association Nigérienne Canadienne de Montréal est un organisme reconnu en vertu de la Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes de LaSalle.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact budgétaire. Aucune fermeture de rue ou présence d'employé de l'Arrondissement au deux événements.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Mark LAVOIE, LaSalle
Daniel GIRARD, Service de sécurité incendie de Montréal

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-06-28



Dossier # : 1194629026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

D'amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1194629026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social , Division du développement social
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Amender la résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, afin d'offrir la gratuité pour l'utilisation de la roulotte.

CONTENU

CONTEXTE

La résolution CA19 20 0281 autorisant Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, a été adoptée lors de la séance du conseil d'arrondissement du 2 juin 2019.

L'organisme a ensuite adressé une demande de dérogation afin d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de l'événement. Ce qui permettra de faire la distribution de la nourriture et des boissons gazeuses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution no CA19 20 0281 (1194629013) adopté le 2 juin 2019 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 25 juillet 2019.

Résolution no CA18 20 0261 (186818058) adopté le 4 juin 2018 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de son pique-nique annuel qui aura lieu le 24 juillet 2018 à la terrasse Serre du parc des Rapides. En cas de pluie l'événement sera remis au 26 juillet 2018.

Résolution no CA17 20 0372 (176818070) adoptée le 4 juillet 2017 : D'autoriser Les Aînés de LaSalle inc. à se procurer un permis pour servir des boissons alcooliques dans le cadre de leur pique-nique annuel qui aura lieu le 25 juillet 2017 à la terrasse Serre du parc des Rapides moyennant l'obtention d'un permis de la Régie des alcools, des courses et des jeux. En cas de pluie l'événement sera remis au 27 juillet 2017.

DESCRIPTION

Autoriser la dérogation afin de permettre à l'organisme Les Aînés de LaSalle inc. d'obtenir une gratuité pour l'utilisation de la roulotte lors de son pique-nique annuel qui aura lieu le 23 juillet 2019 à la terrasse Serre du parc des Rapides, ou le 25 juillet en cas de pluie.

JUSTIFICATION

Afin de soutenir l'organisme dans la réalisation de son événement du 23 juillet 2019 au parc des Rapides, une dérogation à la tarification pour l'utilisation de la roulotte est demandée.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La valeur approximative de la gratuité est 250 \$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Louise TRAHAN, LaSalle

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Linda RENÉ
conseiller(ere) en développement
communautaire

ENDOSSÉ PAR

Louise RICHARD
Directrice

Le : 2019-07-04



Dossier # : 1192365015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexander Grigorievich Nizhelski à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme pour 2019.

De nommer M. Alexander Grigorievich Nizhelski à titre de membre suppléant du comité consultatif d'urbanisme pour 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-14 10:08

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION

Dossier # :1192365015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nommer M. Alexander Grigorievich Nizhelski à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme pour 2019.

CONTENU

CONTEXTE

Suite à la nomination de M. Frédéric Lavoie à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme, il y aurait lieu de nommer un membre suppléant pour la fin de l'année 2019.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA18 20 0580 - nomination des membres du CCU pour l'année 2019
--

CA19 20 0283 - nomination de M. Frédéric Lavoie

DESCRIPTION

Nommer M. Alexander Grigorievich Nizhelski à titre de membre suppléant au comité consultatif d'urbanisme pour 2019.

JUSTIFICATION

En vertu de l'article 2.2 du règlement LAS-0002-4 le Comité consultatif d'urbanisme est composé des personnes suivantes :
6 personnes choisies parmi les résidents de l'arrondissement et 1 personne agissant à titre suppléant
2 membres du conseil

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-11



Dossier # : 1192365013

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre à décembre 2019

De nommer madame la conseillère Josée Troilo mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-10 11:24

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365013**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination d'une mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre à décembre 2019

CONTENU**CONTEXTE**

Conformément à l'article 19 du règlement de régie interne LAS-0005, un maire d'arrondissement suppléant est désigné à tous les quatre mois pour agir à la place de la mairesse en son absence.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA19 20 0168 Nomination de M. le conseiller Serge Declos, maire suppléant d'arrondissement pour les mois de mai à août 2019

DESCRIPTION

Nommer Madame la conseillère Josée Troilo mairesse d'arrondissement suppléante pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-10



Dossier # : 1192365014

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre à décembre 2019.

De nommer mesdames les conseillères Laura-Ann Palestini et Josée Troilo membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-10 11:25

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365014**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Nomination du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre à décembre 2019.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

CA19 20 0169 Nomination de Mme Lise Zarac et M. Richard Deschamps membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de mai à août 2019.

DESCRIPTION

Nomination de Mmes les conseillères Laura-Ann Palestini et Josée Troilo membres du comité préparatoire des séances du conseil pour les mois de septembre, octobre, novembre et décembre 2019.

JUSTIFICATION**ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et
greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-06-10



Dossier # : 1192363059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre les mesures nécessaires auprès du Service des affaires juridiques pour tenter des procédures judiciaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, afin de faire cesser l'usage illégal et l'occupation illégale ayant cours au 8112, rue Jean-Brillon

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre les mesures nécessaires auprès du Service des affaires juridiques pour tenter des procédures judiciaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, afin de faire cesser l'usage illégal et l'occupation illégale ayant cours au 8112, rue Jean-Brillon

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:35

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363059

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin d'entreprendre les mesures nécessaires auprès du Service des affaires juridiques pour tenter des procédures judiciaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, afin de faire cesser l'usage illégal et l'occupation illégale ayant cours au 8112, rue Jean-Brillon

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le 10 octobre 2013, l'entreprise CrossFit LaSalle inc. occupe illégalement le 8112, rue Jean-Brillon de l'arrondissement LaSalle.
Le bâtiment abritant le 8112 se trouve dans la zone H12-31* où seul l'usage multifamilial (h4) est autorisé en vertu du règlement de zonage numéro 2098. Ce bâtiment s'insère dans une série de bâtiments jouissant des droits acquis liés à certains usages industriels de classe d'usage "industriel léger (i1)".

Pour sa part, l'usage « crossfit » est assimilé à la classe d'usage "commerce artériel léger (c3)" de catégorie récréation commerciale intensive sous l'usage centre de conditionnement physique et de musculation – *article 4.2.3.1 e) xv) du règlement de zonage numéro 2098* .

La chronologie des événements ci-après, recense l'ensemble des interventions de l'arrondissement auprès de l'occupant :

- Première requête (GDC 13-284592) faite le 10 octobre 2013 pour travaux d'aménagement intérieur sans permis, installation d'affichage sans certificat et occupation d'un local sans certificat.

Avis envoyé 15399 le 11 octobre 2013

Avis certifié 15399-1 envoyé le 28 novembre 2013.

- Le 12 décembre 2013, trois demandes sont faites par l'occupant :

Demande d'aménagement intérieur

Demande de certificat d'affichage

Demande d'occupation

- 13 janvier 2014, dépôt d'une demande de changement de zonage au conseil d'arrondissement.

- 28 janvier 2014, lettre envoyée informant que le projet ne respecte pas les exigences du règlement de zonage 2098. Zone Habitation (h4) et usage désiré commercial (c3).

- 3 mars 2014, décision du conseil d'arrondissement, résolution émise refusant la modification au règlement de zonage 2098
- 18 mars 2014, lettre envoyée à l'occupant mentionnant les termes de la résolution du 3 mars 2014 ainsi que l'annulation des trois demandes.
- Constat d'infraction 306 083 260 date d'infraction : 2014-06-04 coupable: 2015-10-14
- 10 février 2015, avis certifié envoyé pour réitérer la non-conformité de l'occupation toujours en activité.
- Constat parchemin émis 310 423 864, date d'infraction : 2015-02-04 coupable: 2017-11-06
- Constat d'infraction 306 152 604 date d'infraction : 2016-03-09 coupable: 2018-10-18
- Constat d'infraction 306 358 080 date d'infraction : 2017-01-25 coupable: 2018-02-01
- Constat d'infraction 306 400 275 date d'infraction : 2018-02-08 signifié le 2018-06-08

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Par la présente, le conseil d'arrondissement mandate le directeur de l'aménagement urbain et des services aux entreprises d'entreprendre les mesures nécessaires afin que le Service des affaires juridiques intente des procédures judiciaires en vertu de l'article 227 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, et ce, afin de faire cesser l'usage illégal et l'occupation illégale ayant cours au 8112, rue Jean-Brillon par l'entreprise CrossFit LaSalle inc.

JUSTIFICATION

Ce mandat permettra de mettre fin à une occupation illégale et à un litige qui perdurent depuis 2013. Par cette intervention, l'arrondissement souhaite réaffirmer l'importance de ses pouvoirs en matière de zonage et de gestion de l'occupation de son territoire, et ce, pour le bien commun de l'ensemble des citoyens laSallois.

En ce sens, le Ministère des affaires municipales et habitation du Québec précise que le droit de propriété n'est pas absolu. À cet égard, par son règlement de zonage et la répartition des usages autorisés sur son territoire, l'administration publique peut restreindre le droit de propriété pour une raison d'intérêt général. La diminution de valeur qui en résultera ne pourra être considérée comme une expropriation déguisée et n'emportera donc aucune indemnité.

Une municipalité, dans l'exercice de son pouvoir de zoner, n'est pas tenue de suivre les usages que la loi du marché assignerait normalement à une parcelle donnée en l'absence de toute réglementation.

Les tribunaux ont reconnu que le zonage peut, lorsque le conseil municipal agit de bonne foi et que l'intérêt collectif le justifie, avoir pour effet de confisquer une partie de la valeur d'un bien foncier, et ce, sans indemnité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Faire respecter les normes de zonage et la réglementation d'urbanisme en vigueur sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-25

**Dossier # : 1192365019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec de soustraire l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle de la zone d'intervention spéciale instituée à la suite des inondations du printemps 2019

Attendu qu'en vertu des articles 158 et 159 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement peut, par décret, déclarer toute partie du territoire du Québec zone d'intervention spéciale, dans le but de résoudre un problème d'aménagement ou d'environnement;

Attendu que le gouvernement du Québec a publié le 17 juin 2019 à la Gazette officielle du Québec un projet de décret déclarant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, à la suite des crues printanières de 2017 et 2019;

Attendu que la publication du projet de décret a pour effet d'interdire sur le territoire visé toute construction, rénovation, addition ou implantation nouvelle;

Attendu que l'arrondissement de LaSalle figure parmi les 813 municipalités du Québec visées par le projet de décret, mais que la portion visée par la zone d'intervention spéciale ne concerne que certains terrains municipaux et propriétés privées situés sur le littoral, entre la rive du fleuve Saint-Laurent et le boulevard LaSalle;

Attendu qu'une municipalité peut demander au gouvernement de la soustraire complètement de la zone d'intervention spéciale si aucune partie de son territoire n'a été inondé lors des crues de 2017 et 2019;

Attendu qu'aucune habitation, commerce ou édifice public, ni aucun terrain non construit n'ont été inondés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle lors des périodes de crues précitées;

Il est résolu de demander au gouvernement du Québec de soustraire l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle de la zone d'intervention spéciale qui doit être instituée par le projet de décret.

Signé par

Le

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1192365019**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division des communications_du secrétariat et des archives
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Demander au gouvernement du Québec de soustraire l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle de la zone d'intervention spéciale instituée à la suite des inondations du printemps 2019

CONTENU**CONTEXTE**

En vertu des articles 158 et 159 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le gouvernement peut, par décret, déclarer toute partie du territoire du Québec zone d'intervention spéciale, dans le but de résoudre un problème d'aménagement ou d'environnement.

Le gouvernement du Québec a publié le 17 juin 2019 à la Gazette officielle du Québec un projet de décret déclarant une zone d'intervention spéciale afin de favoriser une meilleure gestion des zones inondables, à la suite des crues printanières de 2017 et 2019.

La publication du projet de décret a pour effet d'interdire sur le territoire visé toute construction, rénovation, addition ou implantation nouvelle;

L'arrondissement de LaSalle figure parmi les 813 municipalités du Québec visées par le projet de décret, mais que la portion visée par la zone d'intervention spéciale ne concerne que certains terrains municipaux et propriétés privées situés sur le littoral, entre la rive du fleuve Saint-Laurent et le boulevard LaSalle.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION**

Demander au gouvernement du Québec de soustraire l'ensemble du territoire de l'arrondissement de LaSalle de la zone d'intervention spéciale qui doit être instituée par le projet de décret.

JUSTIFICATION

Une municipalité peut demander au gouvernement de la soustraire complètement de la zone d'intervention spéciale si aucune partie de son territoire n'a été inondé lors des crues de 2017 et 2019.

Aucune habitation, commerce ou édifice public, ni aucun terrain non construit n'ont été inondés sur le territoire de l'arrondissement de LaSalle lors des périodes de crues précitées.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie HADIDA
Chef de division, relations avec les citoyens et greffe

ENDOSSÉ PAR

Pierre DUPUIS
Directeur

Le : 2019-07-04



Dossier # : 1193035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019.

D'entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 13:23

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1193035008

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019.

CONTENU

CONTEXTE

La loi sur les fusions ne prévoit pas la délégation de l'arrondissement à ses fonctionnaires en matière de virements de crédits. De la même façon, elle n'inclut pas dans les pouvoirs délégués au comité exécutif les virements de crédits à l'intérieur d'un même arrondissement. Par conséquent, il faut jusqu'à ce que la loi soit amendée et que des délégations soient octroyées à ses fonctionnaires, faire entériner par le conseil d'arrondissement tous les virements de crédits au sein d'un même arrondissement. Ratification de la liste des bons de commande autorisés, de la liste des factures non associées à des bons de commande et de la liste des virements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 24 avril au 22 mai 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour avril 2019. entérinés par le conseil d'arrondissement CA19 20 0284

DESCRIPTION

La liste des bons de commande autorisés et la liste des virements budgétaires pour la période du 23 mai au 25 juin 2019, ainsi que la liste des factures non associées à un bon de commande pour mai 2019 à faire entériner par le conseil d'arrondissement.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2019-06-26



Dossier # : 1192363058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 42 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko)

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 42 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko).

D'annuler la résolution numéro CA19 20 0241 adoptée par le conseil d'arrondissement de LaSalle à son assemblée tenue le 6 mai 2019.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:37

Signataire : Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363058

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Urbanisme et permis
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction, les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux P.I.I.A. numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 42 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko)

CONTENU

CONTEXTE

La résolution adoptée le 6 mai 2019 par le Conseil d'arrondissement porte sur 30 logements alors que le projet présenté au CCU et acheminé au conseil en montrait 42.

La demande vise la construction d'un bâtiment résidentiel isolé de 42 unités réparties sur 3 étages avec l'ensemble des cases de stationnement en souterrain, situé sur le boulevard Shevchenko. Il s'agit du lot "P" du plan d'aménagement d'ensemble (PAE) faisant partie d'un complexe de 5 bâtiments multifamiliaux avec une série de maisons de ville, d'un total de 293 unités de logements. Conformément au concept initial, le stationnement est accessible en empruntant la voie d'accès située sur le boulevard Shevchenko (voie d'accès commune avec le lot "Q").

Le concept architectural est contemporain et sobre, permettant de différencier chaque immeuble, tout en maintenant des caractéristiques architecturales pour l'ensemble du projet. L'immeuble comprend des avancées et des reculs ainsi qu'une alternance dans la couleur de la brique et la dimension des marquises permettant de briser le volume du bâtiment, en faisant aussi référence à l'architecture des maisons de ville présente sur le PAE. Le plan d'aménagement paysager sera exécuté sur l'ensemble du PAE. L'espace dédié aux déchets se trouve juste à côté de la voie d'accès du garage souterrain.

Le revêtement extérieur est composé d'une brique d'argile couleur rouge de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Talbot Square ou équivalent), une seconde brique de couleur gris foncé de format 190x57x90 (telle que la brique Meridian, format MTM, couleur Ironstone ou équivalent), un revêtement de bloc architectural gris (tel que le modèle Techno-Bloc, couleur Charbon, fini meulée ou équivalent), des panneaux d'aluminium et de solins de couleur grise (tel que le revêtement d'aluminium Lambris d'acier Vicwest AD 300, couleur gris fusain ou équivalent) et des clins de fibrociment gris (tels que les clins de fibrociment de la marque James Hardie, couleur étain vieilli).

Les objectifs et critères applicables du règlement se trouvent aux chapitres 25 (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) et 28 (accessibilité universelle).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

D'approuver, en vue de l'émission d'un permis de construction (CO3001482375), les documents soumis en vertu des dispositions du règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro LAS-0014, afin de permettre la construction d'une habitation multifamiliale de 42 logements sur le lot numéro 5 908 444 (boul. Shevchenko). D'annuler la résolution numéro CA19 20 0241 adoptée par le conseil d'arrondissement de LaSalle à son assemblée tenue le 6 mai 2019.

JUSTIFICATION

À sa séance du 10 avril 2019, le comité consultatif d'urbanisme a émis un avis favorable au projet pour les raisons suivantes:

- Ø CONSIDÉRANT que le projet est de qualité, qu'il est de caractère contemporain et qu'il s'intègre, pour faire partie intégrante, d'un ensemble de bâtiments déjà construits;
- Ø CONSIDÉRANT que le traitement architectural de l'immeuble est de qualité et que les matériaux utilisés permettent de varier l'apparence de ceux-ci;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment et l'aménagement au sol contribuent à offrir une diversité de volumes et de textures se référant aux phases précédentes;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment offre des logements de qualité;
- Ø CONSIDÉRANT que le bâtiment contribue à créer un milieu de vie sécuritaire à l'échelle du piéton;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet permet la réalisation d'une partie d'un plan d'aménagement d'ensemble comprenant à terme plus de 293 logements répartis en maisons de ville et bâtiments multifamiliaux;
- Ø CONSIDÉRANT que par sa volumétrie, son implantation et sa qualité architecturale, le projet s'intègre au secteur environnant;
- Ø CONSIDÉRANT que le projet respecte les objectifs et critères applicables du règlement relatif aux P.I.I.A. (les boulevards Shevchenko et Bishop-Power) (accessibilité universelle);
- Ø CONSIDÉRANT que le projet est conforme à la réglementation.

Cependant, lors de la transcription des informations dans le sommaire décisionnel numéro 1192363043, le nombre de logements aurait dû être de 42 plutôt que de 30.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie CHAMPAGNE
C/d urb.permis & inspections <<arr.>60000>>

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-26



Dossier # : 1192363060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39e Avenue, et ce, pour une période de trois à cinq ans

D'autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six (6) bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39^e Avenue, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001604327).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:33

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363060

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39e Avenue, et ce, pour une période de trois à cinq ans

CONTENU

CONTEXTE

La Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys a fait une demande de certificat d'autorisation afin d'ajouter six (6) bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39^e Avenue, et ce, pour une période de trois à cinq ans. Cette demande vise à répondre à une hausse significative et soudaine des inscriptions d'élèves.

L'implantation de classes modulaires devrait pallier, pour une période minimale de 3 à 5 ans, au manque d'espace dans des locaux permanents. Durant cette période, des études seront réalisées afin d'évaluer les possibilités d'agrandir le bâtiment.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six (6) bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39^e Avenue, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001604327).

JUSTIFICATION

La Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises recommande au conseil d'arrondissement d'autoriser cette demande, malgré le fait que l'installation de bâtiments temporaires n'est pas permise, pour les raisons suivantes:

- Entre la dernière rentrée scolaire à la fin août 2018 et le 12 octobre dernier, la CSMB a reçu 2 700 demandes d'admission supplémentaires. Une situation record qui pourrait remplir complètement toutes les places-classes disponibles à l'ensemble de la CSMB d'ici janvier 2020.
- Autoriser la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys à installer six (6) bâtiments de classes modulaires temporaires à l'école Des Découvreurs située au 845, 39^e

Avenue, et ce, pour une période de trois (3) à cinq (5) ans à compter de la date d'émission du certificat d'autorisation (demande CA3001604327)..

- Il existe un important phénomène de surpopulation à la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys. Ce phénomène s'explique, entre autres, par l'arrivée massive de familles de nouveaux arrivants ayant des enfants d'âge scolaire. De plus, les écoles de LaSalle accueillent une certaine partie du surplus du secteur de Lachine pour les élèves en accueil.
- Plus spécifiquement à l'école des Découvreurs, il y a actuellement 279 élèves inscrits pour un total de 17 groupes dont 13 groupes réguliers et 4 en adaptation scolaire. En fonction des critères du MÉES, la capacité d'accueil de l'école est de 14 groupes. Il y a donc surpopulation de 3 groupes. De surcroît, pour se maintenir à jour, l'école est visée par un projet important de rénovation intérieure qui touchera principalement la maternelle, la salle des professeurs et des blocs sanitaires en plus d'une prévision d'augmentation de population d'un groupe pour 2019-2020. Le projet de modules d'environ 500 m² de 4 classes et d'une salle de professeur double permet de remplir la demande et aussi de servir de débordement durant les travaux. Les classes modulaires pourront accueillir jusqu'à 23 élèves par classe pour un total de 92 élèves en débordement et/ou de nouveaux élèves. Les prévisions pour les 4 prochaines années montrent que l'ajout de 4 classes supplémentaires aurait pour effet d'atteindre une capacité fonctionnelle de 21 groupes.
- Les classes modulaires sont une solution temporaire déployée dans l'attente de l'approbation par le MÉES et de la construction des projets demandés par la CSMB.
- Un projet de classes modulaires dure généralement de 3 à 5 ans, afin de permettre la planification et la mise en chantier de nouvelles écoles;
- L'occupation et la capacité d'accueil ne seraient pas de nature à générer des nuisances pour le milieu immédiat;
- L'annexe permettrait d'accueillir de nouveaux élèves, désengorgeant ainsi la capacité d'accueil de l'école Des Découvreurs.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet contribue au maintien des familles dans l'arrondissement et favorise les déplacements actifs en assurant une augmentation de la capacité d'accueil d'écoles existantes dans les quartiers.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et
inspection

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-25

Normand TROTTIER
Directeur



Dossier # : 1192363054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2019

D'entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2019 (selon la liste jointe en annexe).

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-26 09:38

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363054

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2019

CONTENU

CONTEXTE

Le règlement numéro LAS-0060 intitulé "Règlement sur l'occupation du domaine public" stipule que l'occupation du domaine public de façon temporaire, périodique ou permanente nécessite une autorisation. Cette autorisation est accordée par une résolution du conseil via une demande de certificat d'occupation du domaine public présentée à la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises. Lorsque la demande est conforme aux conditions du règlement numéro LAS-0060 et que les frais sont acquittés conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, un certificat est délivré par l'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Sommaires décisionnels numéros:
1192363011
1192363014
1192363034
1192363048

DESCRIPTION

Entériner la délivrance des certificats d'occupation du domaine public par la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises pour le mois de mai 2019 (selon la liste jointe en annexe).

JUSTIFICATION

Conformément au règlement de tarification numéro LAS-0007, les sommes perçues sont les suivantes :
Coût de base pour permis : 25 \$ X 49 certificats = 1 225 \$
Coût occupation (rue, trottoir et terrain municipal): = 12 000 \$

Total : = 13 225 \$

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-25



Dossier # : 1192363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

De mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
123, avenue Gérald	19608-1	12 juin 2019	7 jours
8256, rue Pagé	19609-1	12 juin 2019	7 jours
9600, rue Jean-Milot	19611-1	12 juin 2019	7 jours
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	19610-1 et 19610-2	12 juin 2019	7 jours
8968 et 8970, rue Airlie	19606-1	12 juin 2019	7 jours
Lot numéro 6 231 048 (rue Gagné angle rue George)	19617-1	12 juin 2019	7 jours
5 et 7, 7e Avenue	19612-1	12 juin 2019	7 jours
7760, boul. Newman	19607-1	12 juin 2019	7 jours
15, 7e Avenue	19614-1	12 juin 2019	7 jours
9229, rue Airlie	19547-3	12 juin 2019	7 jours
196, avenue Gérald	19550-1	17 juin 2019	7 jours
939, rue d'Upton	19634-1	17 juin 2019	7 jours
Lot numéro 1 328 704 (90e Avenue)	19636-1	19 juin 2019	7 jours
Lot numéro 1 200 534 (boul. Newman)	19637-1	19 juin 2019	7 jours
7586, rue Jean-Chevalier	19639-1	19 juin 2019	7 jours

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION

Dossier # :1192363056

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises , Qualité du milieu et inspection
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage de certaines propriétés situées sur le territoire de l'arrondissement et de disposer des matières nuisibles

CONTENU

CONTEXTE

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Mandater la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises afin de couper les herbes hautes et/ou d'effectuer le nettoyage des propriétés ci-après et de disposer des matières nuisibles, et ce, aux frais de chaque propriétaire, soit:

ADRESSE/ENDROIT	NUMÉRO AVIS	DATE AVIS	DÉLAI
123, avenue Gérald	19608-1	12 juin 2019	7 jours
8256, rue Pagé	19609-1	12 juin 2019	7 jours
9600, rue Jean-Milot	19611-1	12 juin 2019	7 jours
Lots numéros 1 930 278 et 1 930 409 (rue Wanklyn)	19610-1 et 19610-2	12 juin 2019	7 jours
8968 et 8970, rue Airlie	19606-1	12 juin 2019	7 jours
Lot numéro 6 231 048 (rue Gagné angle rue George)	19617-1	12 juin 2019	7 jours
5 et 7, 7e Avenue	19612-1	12 juin 2019	7 jours
7760, boul. Newman	19607-1	12 juin 2019	7 jours
15, 7e Avenue	19614-1	12 juin 2019	7 jours
9229, rue Airlie	19547-3	12 juin 2019	7 jours
196, avenue Gérald	19550-1	17 juin 2019	7 jours
939, rue d'Upton	19634-1	17 juin 2019	7 jours
Lot numéro 1 328 704 (90e Avenue)	19636-1	19 juin 2019	7 jours
Lot numéro 1 200 534 (boul. Newman)	19637-1	19 juin 2019	7 jours
7586, rue Jean-Chevalier	19639-1	19 juin 2019	7 jours

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les propriétaires des immeubles ci-haut mentionnés ont été avisés par lettre recommandée de se conformer au règlement numéro 2191, articles 3.1, 5.2, 5.5.7.3.a) et 7.5 et ils ne s'y sont pas conformés.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugo ROUSSEAU
Chef de division - qualité du milieu, permis et inspection

ENDOSSÉ PAR

Normand TROTTIER
Directeur

Le : 2019-06-25

**Dossier # : 1197151027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Sécuriser la nouvelle école de la rue Jean-Chevalier, avec la réduction de la vitesse à 30 km et l'installation d'arrêts obligatoires.

Que la vitesse maximum affichée soit modifiée de 40 km/h à 30 km/h sur la rue Jean-Chevalier entre la rue Ducas à la limite ouest de la nouvelle école et sur la rue Ducas entre la rue Jean-Chevalier et la limite sud de la nouvelle école.

Que deux arrêts obligatoires soient installés ;

- Un arrêt obligatoire sur la rue Jean-Chevalier en direction ouest à l'angle de la rue Ducas sur le côté nord/est

- Un arrêt obligatoire sur la rue Jean-Chevalier en direction est à l'angle de la rue Ducas sur le côté sud/ouest.

Les nouvelles dispositions deviendront effectives lorsque la nouvelle signalisation aura été installée.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 16:13**Signataire :**

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151027**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Sécuriser la nouvelle école de la rue Jean-Chevalier, avec la réduction de la vitesse à 30 km et l'installation d'arrêts obligatoires.

CONTENU**CONTEXTE**

À l'automne 2019, une nouvelle école ouvrira ses portes sur la rue Jean-Chevalier entre les rues Lapierre et Ducas . Afin d'augmenter la sécurité et d'établir des bonnes règles de conduite, le comité de circulation recommande au conseil d'arrondissement que la vitesse affichée à 40 km/h soit abaissée à 30 km/h dans ce nouveau secteur école et que deux nouveaux arrêts obligatoires soient installés sur la rue Jean-Chevalier à l'angle de la rue Ducas afin d'assurer une traversée sécuritaire pour les piétons à cette intersection. Ces propositions correspondent au plan d'ensemble présenté par la Commission scolaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

Comme le permet l'alinéa 4 de l'article 626 du code de sécurité routière au Québec , une municipalité peut fixer une limite de vitesse sur son territoire afin d'augmenter la sécurité de tout et chacun et tel que discuté au comité de circulation du mois de juin 2019, il est tout à fait justifié que la vitesse soit limitée à 30 km/h afin d'augmenter la sécurité et de diminuer les risques d'accident dans le nouveau secteur école des rues Jean-Chevalier et Ducas

De plus, il est d'autant plus justifié que des arrêts obligatoires soient installés sur la rue Jean-Chevalier à l'angle de la rue Ducas afin d'assurer aux piétons une traversée sécuritaire. La construction d'une nouvelle école changera les habitudes des automobilistes et provoquera une plus grande quantité de piétons, particulièrement des enfants. Ces changements permettront de sécuriser les abords de cette nouvelle école.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les panneaux de prescription de vitesse, les panneaux d'arrêts obligatoires et la main d'œuvre seront fournis par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics

Le : 2019-06-18



Dossier # : 1197151032

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7700, rue Bouvier dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7700, rue Bouvier dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 14:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151032**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 7700, rue Bouvier dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 7700, rue Bouvier.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151031

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 428, rue d'Oka dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 428, rue d'Oka dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 14:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151031**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 428, rue d'Oka dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 428, rue d'Oka.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151030

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 244, 4e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 244, 4e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 14:04

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151030**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 244, 4e Avenue dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.

Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 244, 4e Avenue.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.000000.000000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151029

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 43, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 43, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 14:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151029**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 43, avenue Lafleur dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE**

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.
Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 43, avenue Lafleur.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION**

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE**IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151028

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8140, rue Jacqueline dans l'arrondissement de LaSalle.

D'accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8140, rue Jacqueline dans l'arrondissement de LaSalle.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-20 14:03

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION **Dossier # :1197151028**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Accorder un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées au 8140, rue Jacqueline dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU

CONTEXTE

En décembre 2001, la Ville de LaSalle adoptait un règlement de circulation afin d'octroyer des espaces de stationnement réservés aux personnes handicapées le plus près possible des adresses des demandeurs qui font une requête en ce sens et qui remplissent toutes les modalités dudit règlement.
 Une demande a été acheminée au comité de circulation pour le 8140, rue Jacqueline.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

La demande d'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées est tout à fait justifiée et remplit les modalités de circulation adoptées en décembre 2001.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le matériel (200 \$) a été acheté au poste 2412.0010000.301720.03161.56590.000000.0000.000000.000000.00000.00000 et est présentement en inventaire. La main d'œuvre sera fournie par l'arrondissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

À la suite des vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-20

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151026

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8224, rue Dora dans l'arrondissement de LaSalle.

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8224, rue Dora dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA15 20 0756.

Signé par Benoit G GAUTHIER **Le** 2019-06-14 09:59

Signataire :

Benoit G GAUTHIER

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151026**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8224, rue Dora dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA15 20 0756 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA15 20 0756 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 8224, rue Dora dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-03

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1197151036

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 1522, rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

D'annuler l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 1522, rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle, cet espace de stationnement n'étant plus requis.

De rescinder la résolution CA15 200414.

Signé par _____ **Le** _____

Signataire :

Benoit G GAUTHIER
Directeur d'arrondissement
LaSalle , Bureau du directeur d'arrondissement

IDENTIFICATION**Dossier # :1197151036**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des travaux publics , Division Soutien technique et administratif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Retirer l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 1522, rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

CONTENU**CONTEXTE****DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**

La résolution CA15 200414 octroyait un (1) espace de stationnement réservé pour personnes handicapées.

DESCRIPTION

Rescinder la résolution CA15 200414 afin d'enlever l'espace de stationnement réservé pour personnes handicapées près du 1522, rue Serre dans l'arrondissement de LaSalle.

JUSTIFICATION

Cet espace n'est plus requis.

ASPECT(S) FINANCIER(S)**DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS**

À la suite de vérifications effectuées, le signataire de la recommandation atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Farid CHABOUNI
Chef de Division

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-07-03

Christianne CYRENNE
Directrice Travaux Publics



Dossier # : 1196456007

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

D'entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

Signé par Pierre DUPUIS **Le** 2019-06-28 10:24

Signataire :

Pierre DUPUIS

Directeur
LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services
administratifs

IDENTIFICATION**Dossier # :1196456007**

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction , Division des ressources humaines
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

CONTENU**CONTEXTE**

Entériner les décisions déléguées soumises par la division des ressources humaines de la Direction d'arrondissement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle CHATEAUNEUF
Technicienne en ressources humaines

ENDOSSÉ PAR

Le : 2019-06-27

Lilianne PRIMEAU
Conseillère en ressources humaines